

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LA RÉPONSE AUX CATASTROPHES ET LA PROTECTION SOCIALE ADAPTATIVE AU SAHEL



RAPPORT

Auteurs : Nicolas Botton, Shakira Mustapha,
Catherine Chazaly, Gundula Loeffler and Danielle Serebro
Date : Mars 2026



À propos du Centre for Disaster Protection

Le Centre for Disaster Protection (Centre de protection contre les catastrophes naturelles) agit pour prévenir les effets dévastateurs des catastrophes naturelles, en aidant les personnes, les pays et les organisations à modifier la manière dont ils planifient et financent les catastrophes. Le Centre est financé par UK Aid du gouvernement britannique.

À propos de ODI Global

ODI Global conseille les dirigeants sur la conduite de changements positifs. L'institut rassemble des idées, des données probantes et de l'expertise pour appuyer les stratégies visant à un avenir plus résilient, juste et équitable.

Citation

Botton, N., Mustapha, S., Chazaly, C., Loeffler, G. et Serebro, D. (2026). Gestion des finances publiques pour la réponse aux catastrophes et la protection sociale adaptative au Sahel. Centre for Disaster Protection, Londres

Avis de non-responsabilité

Les points de vue exprimés dans ce document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux du Centre for Disaster Protection. Ce document a été financé par UK Aid du gouvernement britannique ; cependant, les opinions exprimées peuvent différer des politiques officielles du gouvernement britannique.

DAI fournit la plateforme opérationnelle et administrative pour la prestation des services du Centre et intervient comme l'un des principaux partenaires de mise en œuvre. DAI Global UK est enregistrée en Angleterre sous le numéro : 01858644. 3rd Floor Block C, Westside, London Road, Apsley, Hemel Hempstead, HP3 9TD Royaume-Uni.

CONTENTS

Acronymes	5
Résumé exécutif	6
1. Introduction	8
2. Méthodologie et cadre analytique	10
3. Contexte	13
3.1 Vulnérabilité aux chocs liés au climat	13
3.2 Situation macro-budgétaire	14
3.3 Systèmes et dépenses de protection sociale réguliers et réactifs aux chocs	16
4. Utilisation des systèmes de GFP sahéliens pour financer la réponse aux catastrophes	18
4.1 Planification des dépenses pour la réponse aux catastrophes	19
4.2 Prise de décision financière et procédures spéciales	23
4.3 Suivi et contrôle des dépenses liées aux catastrophes et des résultats obtenus	25
5. Instruments de financement et mécanismes budgétaires pour la réponse aux catastrophes	27
5.1 Réaffectations budgétaires	27
5.2 Fonds de réserve	28
5.3 Réserves/fonds dédiés aux catastrophes	29
5.4 Transfert des risques	31
5.5 Implications pour le financement de la protection sociale adaptative	32
6. Recommandations à l'intention des gouvernements et des partenaires de développement	34
Références	38
Annex 1	40

Liste des encadrés

Encadré 1 : Définition du financement des risques de catastrophes et de certains instruments nationaux	11
Encadré 2 : Les partenaires de développement jouent un rôle déterminant dans le financement de la protection sociale et de la réponse aux chocs au Sahel	17
Encadré 3 : Aperçu des faiblesses des systèmes de données et d'information pour l'évaluation des risques de catastrophes	22
Encadré 4 : Aperçu des lignes budgétaires de réserve au Sahel	29
Encadré 5 : Bonnes pratiques issues de l'expérience du FNRCAN en Mauritanie	30

Liste des tableaux

Tableau 1 : Scores de vulnérabilité et de préparation ND-GAIN	14
Tableau 2 : Dette et solde budgétaire (% du PIB) et risque de surendettement	15
Tableau 3 : Les évaluations des risques budgétaires au Sahel sont insuffisantes pour une réponse efficace aux chocs et une budgétisation adéquate de la PSA	20
Tableau A1 : Aperçu des réserves/fonds nationaux au Sahel liés aux systèmes de protection sociale et, plus largement, à la réponse aux chocs	40

ACRONYMES

ADRFi	Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique Programme
AFD	Agence française de développement
APD	Aide publique au développement
ARC	Mutuelle panafricaine de gestion des risques
BAD	Banque africaine de développement
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CNSA	Conseil national de sécurité alimentaire
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
FMI	Fonds monétaire international
FNRCAN	Fonds National de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles
FNRCat	Fonds national de réponse aux catastrophes
FNSS	Fonds national de solidarité sociale
FRC	Financement des risques de catastrophes
FSN	Fonds national de solidarité
GFP	Gestion des finances publiques
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRC	Gestion des risques de catastrophes
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONASA	Office national de sécurité alimentaire
PAMPV	Programme d'appui à l'autonomisation des ménages pauvres et vulnérables
PNBSF	Programme National de Bourses de Sécurité familiale
PNR	Plan national de réponses à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle
PPSAS	Programme de protection sociale adaptative au Sahel
PSA	Protection sociale adaptative
RSU	Registre social unifié
SNPS	Stratégie nationale de protection sociale
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La région du Sahel figure parmi les zones les plus vulnérables aux changements climatiques au monde. Les sécheresses et les inondations récurrentes ainsi que les variations extrêmes de température aggravent les défis actuels en matière de pauvreté, de fragilité et d'insécurité alimentaire. Ces chocs liés au climat affectent de manière disproportionnée les ménages déjà en situation de grande précarité, sapant les moyens d'existence et compromettant les acquis du développement. Dans ce contexte, la protection sociale adaptative (PSA) peut contribuer à renforcer la résilience des ménages pauvres et vulnérables en investissant dans leur capacité à se préparer, à faire face et à s'adapter aux chocs, afin de veiller à ce qu'ils ne sombrent pas davantage dans la pauvreté.

Dans le cadre de l'appui du Centre for Disaster Protection (le Centre) au Programme de protection sociale adaptative au Sahel de la Banque mondiale (PPSAS), le programme de réponse aux chocs climatiques au Sahel, financé par le Royaume-Uni, vise à établir une base d'analyse approfondie de référence sur le paysage de la protection sociale et du financement des risques de catastrophes dans la région. Ce rapport de synthèse résume les principales conclusions de cinq études de cas nationales portant sur l'articulation entre la gestion des finances publiques (GFP), le financement des risques de catastrophes (FRC) et la protection sociale dans les pays sahéliens suivants : Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Tchad et Sénégal.

Le rapport est organisé comme suit : la section 1 expose les objectifs et le champ d'application, la section 2 résume la méthodologie et le cadre analytique et la section 3 met en évidence les éléments contextuels ayant une incidence sur l'efficacité des systèmes de GFP et de protection sociale adaptative (PSA) au Sahel. La section 4 examine la réactivité aux chocs de certains aspects des systèmes de GFP, tandis que la section 5 décrit les principaux instruments et mécanismes nationaux de financement utilisés par les gouvernements pour financer la réponse aux catastrophes, ainsi que leurs implications pour le financement de la PSA. La section 6 conclut par des recommandations à l'intention des gouvernements et des partenaires de développement pour améliorer la réactivité aux chocs des systèmes de GFP et des stratégies de financement en appui à la PSA.

Quatre enseignements majeurs se dégagent de l'étude :

1. La capacité des gouvernements à utiliser les systèmes de GFP et les systèmes de protection sociale pour étendre et fournir une assistance en temps utile en réponse à un choc est limitée par leur faible aptitude à analyser et modéliser les incidences financières potentielles des chocs dans le temps, et à intégrer ces analyses dans leur cadre budgétaire. Par conséquent, la programmation budgétaire, dans la plupart des pays, accorde peu de priorité aux dépenses liées aux catastrophes ou à la PSA, ne les planifie pas à l'avance et n'en facilite ni la gestion ni l'efficacité.

2. Les pays du Sahel recourent généralement à un éventail restreint d'instruments de FRC, notamment les réaffectations budgétaires et les instruments fondés sur l'assurance, tels que ceux proposés par la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC). Les difficultés liées à la disponibilité des données, la nature complexe des risques et l'orientation institutionnelle vers la sécurité alimentaire plutôt que vers la réponse aux catastrophes comptent parmi les facteurs qui ont freiné l'élaboration de stratégies globales de financement des risques dans la région.
3. Lorsqu'ils existent, les éléments disponibles montrent que ces instruments sont rarement utilisés pour mettre en place un financement préétabli de la PSA. Les pays s'appuient plutôt principalement sur l'aide humanitaire et le soutien des partenaires de développement pour financer les réponses aux chocs. Compte tenu des marges de manœuvre budgétaires limitées, la réponse aux chocs par l'intermédiaire des systèmes gouvernementaux continuera, dans de nombreux cas, de nécessiter des financements extérieurs dans les années à venir.
4. Certains gouvernements prennent des mesures pour renforcer les mécanismes budgétaires nationaux, tels que les fonds nationaux dédiés aux catastrophes. Ces mécanismes pourraient être réformés afin de soutenir davantage les programmes de protection sociale et, à terme, mobiliser le soutien des partenaires de développement pour la PSA, comme c'est le cas en Mauritanie. Toutefois, les tensions potentielles entre la satisfaction des exigences des partenaires de développement et le maintien de l'appropriation nationale de ces fonds doivent être gérées avec attention.

Nos recommandations sont les suivantes :

1. Les gouvernements, avec l'appui des partenaires de développement, doivent quantifier et analyser dans le temps le coût annuel moyen des catastrophes, y compris les coûts futurs potentiels liés à l'extension des programmes de protection sociale selon différents scénarios de risque. Cela peut servir de base pour mobiliser un large éventail d'acteurs publics autour de la valeur-ajoutée du financement préétabli pour la PSA.
2. Les gouvernements du Sahel devraient élaborer des stratégies de FRC qui intègrent explicitement la poursuite des financements extérieurs, tout en augmentant progressivement le financement national de la PSA. À mesure que les réformes de la mobilisation des recettes progressent dans certains pays et que les systèmes de PSA se renforcent, il devient possible d'allouer une part supplémentaire des recettes à cette dernière. Il est essentiel que les gouvernements évaluent le rapport coût-efficacité des différents instruments de financement susceptibles de répondre à leurs besoins financiers ainsi que leur pertinence vis-à-vis de leurs profils de risque.
3. Les gouvernements doivent adopter des pratiques financières plus transparentes et renforcer les systèmes de suivi des dépenses en réponse aux chocs. Ils doivent améliorer les méthodes de suivi, de suivi et d'évaluation des différentes catégories de dépenses de réponse aux chocs afin de renforcer la légitimité de l'action publique, d'éclairer la prise de décision fondée sur des données probantes et de démontrer la valeur à long terme des investissements dans la PSA.
4. Lorsque cela est possible, les partenaires de développement finançant la PSA devraient collaborer avec les gouvernements afin d'explorer les possibilités d'acheminer leur appui selon une approche à deux volets. Cette approche consiste à acheminer une partie du soutien des partenaires de développement par l'intermédiaire des systèmes publics, tels que des fonds nationaux dédiés aux catastrophes bien conçus, et, lorsque les capacités gouvernementales sont dépassées, à fournir le soutien restant par des mécanismes parallèles permettant d'atteindre les populations».



INTRODUCTION

La région du Sahel en Afrique est confrontée à de multiples crises, les changements climatiques aggravant les défis actuels liés à la pauvreté, à la fragilité et à l'insécurité alimentaire. Ces chocs liés au climat touchent de manière disproportionnée les ménages déjà en situation de précarité, sapant les moyens d'existence et compromettant les acquis du développement. Dans ce contexte, la protection sociale adaptative (PSA) peut contribuer à renforcer la résilience des ménages pauvres et vulnérables en investissant dans leur capacité à se préparer aux chocs, à y faire face et à s'y adapter, afin de veiller à ce qu'ils ne s'enfoncent pas davantage dans la pauvreté. Toutefois, l'efficacité de la PSA dépend fortement de la disponibilité de financements rapides, suffisants et durables. Cela dépend en partie de la solidité et de la flexibilité des processus et instruments de gestion des finances publiques (GFP).

La structure des systèmes de GFP influence sur la manière dont les gouvernements planifient, allouent et utilisent les ressources publiques, jouant ainsi un rôle déterminant pour permettre des réponses rapides et adaptables aux crises. Au Sahel, où la marge de manœuvre budgétaire est limitée et où les chocs externes sont fréquents, le choix des dispositifs de GFP pour financer les réponses liées au climat constitue un défi

à la fois technique et politique. Des instruments de financement et des mécanismes budgétaires tels que les fonds de réserve, les cadres de réaffectation budgétaire et les instruments de transfert des risques offrent des pistes potentielles pour financer les réponses aux chocs dans le cadre de la PSA. Toutefois, lorsqu'ils existent, leur efficacité est souvent limitée par des faiblesses en matière de crédibilité, d'exécution et de transparence budgétaires.

Afin d'approfondir ces questions, le Centre for Disaster Protection (le Centre) s'est associé à ODI Global pour réaliser une étude régionale sur la réactivité aux chocs des systèmes de GFP en appui à la PSA au Sahel¹. Cette étude offre un aperçu des différents aspects des systèmes de GFP et de leur capacité à favoriser un financement réactif aux chocs, en particulier sous l'angle de la protection sociale. L'objectif est d'éclairer les efforts en cours visant à mettre en place des systèmes nationaux de PSA fournissant des analyses opérationnellement pertinentes. Le rapport présente les conclusions d'études de cas² menées au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Tchad et au Sénégal par le Centre, la Banque mondiale, ODI Global et leurs partenaires entre 2023 et 2025. Bien que l'approche de la PSA inclue le renforcement de la capacité des ménages pauvres

1 Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un projet financé par UK Aid et géré par le Centre, qui soutient cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) dans le renforcement de leurs systèmes de PSA. Dans ce cadre, le Centre travaille en étroite collaboration avec la deuxième phase du Programme de protection sociale adaptative au Sahel (PPSAS) de la Banque mondiale afin d'appuyer les équipes nationales dans la mise en place des bases de systèmes de PSA plus réactifs aux chocs climatiques.

2 Ces travaux comprennent notamment deux documents non publiés de Botton et al. (2025a, 2025b).

et vulnérables à s'adapter aux chocs, cette étude se concentre spécifiquement sur la protection sociale réactive aux chocs sous l'angle de la GFP. Elle n'examine pas les liens plus généraux entre la protection sociale de base et l'adaptation aux changements climatiques.

La suite du rapport est structurée comme suit : la section 2 résume la méthodologie et le cadre analytique, la section 3 met en lumière les principaux éléments de contexte qui influent sur l'efficacité des systèmes de GFP et de PSA au Sahel, et la section 4 examine la réactivité aux chocs de certains aspects des systèmes de GFP. La section 5 décrit les instruments et mécanismes de financement utilisés par les gouvernements pour financer la réponse aux catastrophes ainsi que leurs incidences sur le financement de la PSA, et la section 6 conclut par des recommandations à l'intention des gouvernements et des partenaires de développement sur l'amélioration de la réactivité aux chocs des systèmes de GFP et des stratégies de financement en appui à la PSA.

2

MÉTHODOLOGIE ET CADRE ANALYTIQUE

L'étude régionale s'appuie sur une revue de la littérature existante sur les finances publiques et la gestion des finances publiques (GFP), le financement des risques de catastrophes (FRC) et la protection sociale dans la région du Sahel, ainsi que sur les conclusions d'études de cas menées au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Tchad et au Sénégal, qui ont exploré l'imbrication de ces enjeux à partir de données primaires³. Ces données ont été collectées lors de visites de terrain au cours desquelles des entretiens ont été menés avec des responsables gouvernementaux, des représentants des partenaires de développement et d'autres informateurs clés concernés, et des documents politiques et financiers pertinents ont été recueillis. Peu ou pas d'informations ont été rassemblées sur le Niger en raison des difficultés actuelles d'accès à l'information dans le pays et de l'absence d'informations pertinentes préalablement collectées.

L'étude régionale examine les principales composantes des systèmes de GFP dans l'optique de favoriser un financement réactif aux chocs, avec un accent particulier sur la protection sociale. Cette synthèse n'entend pas fournir une revue exhaustive des systèmes de GFP, mais se concentre sur des aspects spécifiques des systèmes de GFP et de protection sociale nécessaires pour activer et utiliser efficacement des instruments nationaux de financement pour la PSA, ainsi que pour répondre plus largement aux chocs. Ceux-ci comprennent :

- **La planification/programmation des dépenses** – Il s'agit pour les gouvernements d'utiliser des évaluations et analyses des risques budgétaires afin de déterminer le volume de financement nécessaire pour répondre aux risques anticipés, y compris par l'intermédiaire du système de protection sociale. Le rapport se concentre sur trois composantes. Premièrement, il évalue dans quelle mesure les risques de catastrophe sont intégrés dans la planification budgétaire et les documents de programmation budgétaires, en particulier en ce qui concerne la conception et la budgétisation des programmes de protection sociale ainsi que la réponse aux catastrophes et le relèvement. Deuxièmement, il examine les systèmes de données et d'information sous-jacents. Troisièmement, il évalue si les systèmes de protection sociale disposent de mécanismes robustes permettant d'orienter les ressources destinées à la réponse aux catastrophes et au relèvement vers les ménages et les entreprises, en particulier les registres des bénéficiaires de ces programmes.
- **La prise de décision et les procédures spéciales** – Lorsque des catastrophes surviennent, les gouvernements doivent agir rapidement pour apporter une aide aux populations touchées et rétablir les services. Des déclencheurs de la réponse aux chocs clairement définis et certains éléments

³ Les études de cas nationales ont été menées entre 2023 et début 2025. Dans la mesure du possible, les informations ont été mises à jour à l'aide des dernières informations accessibles au public en septembre 2025.

d'exécution budgétaire permettent d'accélérer les dépenses lorsqu'un choc est imminent ou s'est produit. L'analyse porte ici sur les contrôles et procédures qui influent sur la rapidité avec laquelle les fonds peuvent être utilisés pour financer la réponse aux catastrophes et le relèvement, avec une attention particulière sur la décentralisation de la prise de décision ainsi que sur les procédures de passation de marchés d'urgence.

- **Le suivi et l'évaluation des dépenses et des résultats liés aux catastrophes** – Même si les dépenses sont accélérées, un gouvernement doit être en mesure de démontrer que les fonds sont alloués équitablement et soutiennent ceux qui en ont le plus besoin. Cela nécessite des mécanismes permettant de suivre des catégories spécifiques de dépenses liées aux catastrophes par entités budgétaires et extrabudgétaires.

L'étude examine ensuite de manière approfondie les principaux instruments de financement et mécanismes budgétaires utilisés par les gouvernements pour financer la réponse aux catastrophes. Il s'agit pour les gouvernements d'élaborer, avant la survenue de catastrophes, des plans de financement précisant les instruments de financement et les mécanismes

budgétaires auxquels ils auront recours en cas de choc, afin de pouvoir mobiliser rapidement des ressources. L'analyse se concentre principalement sur les instruments et mécanismes nationaux, en particulier pour la rétention des risques, tels que les réaffectations budgétaires, les fonds de réserve et les réserves/fonds dédiés aux catastrophes (voir Encadré 1 pour les définitions).

Les études de cas ont été limitées par un accès restreint à des informations détaillées sur les dépenses publiques dans les pays étudiés. La plupart des pays ne fournissent pas d'informations ni d'analyses détaillées sur les dépenses prévues et réelles, ce qui complique la compréhension des montants mobilisés, des instruments utilisés et des sources de financement de la PSA. En outre, les éléments disponibles attestant que les gouvernements du Sahel utilisent ces instruments et mécanismes budgétaires pour financer la réponse aux chocs via le système de protection sociale demeurent limités. Les informations existantes concernent principalement, de manière plus générale, le financement de la réponse aux chocs, en particulier à l'insécurité alimentaire. Par conséquent, les études de cas se concentrent avant tout sur le potentiel de ces instruments pour financer la PSA.

ENCADRÉ 1 : DÉFINITION DU FINANCEMENT DES RISQUES DE CATASTROPHES ET DE CERTAINS INSTRUMENTS NATIONAUX

Le FRC correspond aux mécanismes budgétaires et financiers de dépense crédible pour un risque spécifique, établi avant qu'il ne survienne grâce à la mise en place d'un plan de financement préétabli pour répondre aux catastrophes. Ces instruments se répartissent en deux catégories : la rétention des risques et le transfert des risques. Dans le premier cas, les risques restent inscrits au bilan de l'État, tandis que dans le second, l'État transfère à un tiers l'obligation de verser un certain montant en cas de catastrophe.

Les principaux instruments et mécanismes nationaux de financement utilisés par les gouvernements comprennent :

Les **réaffectations budgétaires** – Il s'agit du processus par lequel les gouvernements modifient des crédits approuvés ou redéplient des fonds entre lignes budgétaires afin de faire face à de nouvelles dépenses urgentes en cours d'année, par exemple pour couvrir les coûts de relèvement et de reconstruction après une catastrophe. Si la réaffectation constitue souvent la première, et parfois la seule, source de financement immédiatement disponible, elle peut avoir des effets très négatifs sur les priorités de développement déjà planifiées. Bien qu'elle soit généralement considérée comme un mécanisme de financement *ex post*, la réaffectation budgétaire peut être considérée comme un instrument de FRC lorsqu'un cadre budgétaire *ex ante* de réorganisation des budgets est prévu à la suite d'une catastrophe.

[suite >](#)

Les **fonds de réserve de précaution pour dépenses imprévues** – La plupart des pays disposent d'une réserve générale pour répondre à des besoins de dépenses imprévus. Ces fonds ne sont pas affectés à des institutions ou programmes spécifiques. En règle générale, les fonds de réserve se déclinent sous deux formes principales : (i) des lignes de réserve inscrites au budget ; et (ii) des comptes budgétaires de transit servant exclusivement à acheminer des fonds après une catastrophe. Les experts recommandent que ces fonds de réserve représentent une faible part des dépenses totales afin de permettre une réponse rapide aux urgences fréquentes et de moindre ampleur, avec des recommandations situant leur niveau entre 2 % et 3 % des dépenses (Cevik et Huang, 2018 ; Cebotari et al., 2009). Cette approche vise à réduire le coût d'opportunité lié à des fonds inutilisés, car le maintien de réserves importantes peut se faire au détriment d'usages plus productifs des ressources publiques.

Les **réserves/fonds dédiés aux catastrophes** – À la différence des instruments et mécanismes précédents, ces réserves sont strictement affectées au financement des dépenses liées aux catastrophes. Elles sont établies comme un mécanisme de protection budgétaire destiné à couvrir, en temps opportun, le coût potentiel d'une catastrophe, sans compromettre la viabilité budgétaire à long terme. Ces fonds offrent la possibilité de constituer progressivement des réserves dédiées durant les périodes sans catastrophe. Dans certains cas, ces fonds sont maintenus en dehors du processus d'élaboration du budget habituel et des comptes consolidés du gouvernement (hors budget plutôt qu'intégrés au budget) et obéissent à des règles d'allocation différentes. Ainsi, les dépenses effectuées au titre de fonds hors budget ne sont pas en concurrence directe avec les autres dépenses prioritaires. Cette option peut être privilégiée si le fonds dédié aux catastrophes est appelé à se constituer progressivement dans le temps ou s'il reçoit des contributions externes devant être conservées séparément des autres ressources publiques.

3

CONTEXTE

3.1 Vulnérabilité aux chocs liés au climat

Les températures dans la région du Sahel augmentent 1,5 fois plus rapidement que la moyenne mondiale. Dans de nombreux pays du Sahel, même des chocs de faible ampleur peuvent avoir des effets dévastateurs sur des millions de personnes en raison des niveaux élevés d'insécurité alimentaire chronique et de vulnérabilité. Plus de 80 % de la population dépend de l'agriculture pluviale et du pastoralisme, rendant les moyens d'existence particulièrement vulnérables à l'irrégularité des pluies et aux événements extrêmes. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que les rendements agricoles dans la région pourraient diminuer jusqu'à 20 % d'ici 2050 en raison de l'augmentation des températures et d'une irrégularité accrue des précipitations.

La sécheresse constitue une menace récurrente. Depuis 2010, de graves sécheresses ont contribué à des crises alimentaires majeures, provoquant chaque année l'insécurité alimentaire de millions de personnes. Rien qu'en 2022, 38 millions de personnes au Sahel ont été

confrontées à l'insécurité alimentaire, en grande partie due aux chocs climatiques. Les inondations deviennent également plus fréquentes et plus intenses. Par exemple, au Tchad en 2024, plus de 1,9 million de personnes ont été touchées par des inondations. Le Sénégal a connu des événements similaires, les inondations de 2020 ayant déplacé 16 000 ménages et accentué la vulnérabilité urbaine à Dakar et dans d'autres villes côtières.

La désertification et la dégradation des terres aggravent ces chocs. Au Mali, seules 5 à 6 % des terres sont arables, tandis que l'érosion des sols et la déforestation continuent de réduire les capacités de production. La Mauritanie, dont les deux tiers du territoire sont désertiques, est confrontée à des risques cumulés de sécheresse, de pénurie d'eau et d'inondations récurrentes. Le Burkina Faso, fortement dépendant de l'agriculture de subsistance, connaît des précipitations irrégulières qui fragilisent à la fois la production alimentaire et les moyens d'existence traditionnels.

Tableau 1 : Scores de vulnérabilité⁴ et de préparation⁵ ND-GAIN

Pays	Score de vulnérabilité	Préparation
Burkina Faso	0,521 (rang 149)	0,289 (rang 143)
Tchad	0,640 (rang 187)	0,139 (rang 191)
Mali	0,576 (rang 172)	0,272 (rang 151)
Mauritanie	0,578 (rang 174)	0,316 (rang 126)
Niger	0,633 (rang 186)	0,326 (rang 119)
Sénégal	0,535 (rang 155)	0,342 (rang 110)

Source : <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

Les données ND-GAIN mettent en évidence l'ampleur de ces défis : le Niger (vulnérabilité = 0,633), le Tchad (0,640), la Mauritanie (0,578) et le Mali (0,576) figurent parmi les pays les plus exposés aux chocs climatiques. Le Sénégal et le Burkina Faso affichent des résultats légèrement meilleurs, mais restent confrontés à des risques importants. En revanche, le niveau de préparation à l'adaptation demeure particulièrement faible, notamment au Tchad (0,139), au Mali (0,272) et au Burkina Faso (0,289).

3.2 Situation macro-budgétaire

La situation macro-budgétaire est déterminante pour comprendre les options dont disposent les gouvernements nationaux pour financer les systèmes de PSA et les risques qu'ils doivent gérer. Les pays du Sahel font généralement face à de fortes contraintes budgétaires (la Mauritanie dans une moindre mesure), en raison de l'augmentation des paiements liés à la dette et de la hausse des dépenses de sécurité.

Au Sahel, la vulnérabilité climatique est aggravée par une pauvreté généralisée et des conflits prolongés qui affaiblissent fortement la capacité des ménages et des gouvernements à s'adapter aux chocs. Plus de 40 % de la population de la région vit sous le seuil de pauvreté, privant des millions de personnes d'épargne suffisante, d'actifs ou d'un accès adéquat aux services de base pour faire face aux pressions climatiques. Parallèlement, l'insécurité persistante (notamment au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Tchad) a provoqué le déplacement de millions de personnes, perturbé la production agricole et restreint l'accès aux terres fertiles et aux ressources en eau. Les conflits armés détournent également des ressources publiques déjà limitées des investissements de long terme en faveur de la résilience climatique vers des dépenses de sécurité, amoindrissant ainsi les capacités institutionnelles de gestion des crises. Cette combinaison de pauvreté, de fragilité et de changements climatiques crée un cercle vicieux. Les ménages sont moins en mesure de faire face aux sécheresses, aux inondations ou à la dégradation des terres et d'en surmonter les effets, ce qui alimente de nouveaux déplacements, l'insécurité alimentaire et l'instabilité sociale.

Ensemble, ces défis mettent en évidence la forte vulnérabilité des pays sahéliens aux chocs climatiques et soulignent l'urgence de renforcer les systèmes de protection sociale adaptative afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement humain et au renforcement de la résilience.

Les recettes publiques restent modestes du fait de bases économiques limitées et, dans la plupart des pays, sont généralement complétées par un appui substantiel des bailleurs de fonds. Celui-ci a toutefois fortement diminué au cours des dernières années, dans un contexte politique qui rend l'acceptation de l'aide extérieure de plus en plus difficile. Le Fonds monétaire international (FMI) souligne que l'appui des bailleurs de fonds

4 Le score de vulnérabilité est compris entre 0 et 1 ; plus il est faible, meilleure est la situation.

5 Le score de préparation est compris entre 0 et 1 ; plus il est élevé, meilleure est la situation.

représente désormais moins de 4 % du PIB, tandis que les subventions d'appui budgétaire constituent moins de 0,5 % (FMI, 2023). Les difficultés liées à l'insécurité et à l'instabilité compliquent l'accès à des financements hautement concessionnels, alors même que les besoins en matière de climat et de développement continuent de croître.

Côté dépenses, les dépenses de sécurité pèsent davantage sur les budgets, représentant en moyenne 3,9 % du PIB en 2022 et absorbant environ 25 % des recettes fiscales avant prise en compte des subventions (FMI, 2023). En outre, la dette publique en pourcentage du PIB augmente régulièrement dans le Sahel depuis 2011, atteignant en moyenne environ 51 % en 2023 (FMI, 2023).

Tableau 2 : Dette et solde budgétaire (% du PIB) et risque de surendettement

	Dette brute des administrations publiques (% du PIB) en 2024	Solde budgétaire global (% du PIB) en 2024	Risque de surendettement
Burkina Faso	57 %	-5,8 %	Modéré
Tchad	33 %	-2,5 %	Élevé
Mali	52 %	-2 %	Modéré
Mauritanie	43 %	-1,4 %	Modéré
Sénégal	128 %	-11,7 %	Modéré

Note : le risque de surendettement reflète les évaluations publiées de viabilité de la dette à fin octobre 2025.

Source : Fonds monétaire international, *World Economic Outlook*, et FMI 2025a, 2025b, 2025c, 2025d, 2025e et 2025f.

Le déficit budgétaire du Burkina Faso s'est fortement creusé au cours des cinq dernières années, atteignant 5,8 % du PIB en 2024 (contre 6,7 % en 2023). Il a été principalement financé par des emprunts sur le marché obligataire régional. Depuis le début de l'insécurité croissante en 2018, les dépenses consacrées au secteur de la sécurité ont considérablement augmenté, pour atteindre plus d'un milliard USD en 2023, soit près de 7 % du PIB. Bien que la dette publique se soit stabilisée à 56 % du PIB, le financement extérieur (et en particulier, concessionnel) risque de diminuer, en raison des coups d'État successifs qui conduisent les principaux bailleurs de fonds à réduire leur appui. Cela limite l'espace budgétaire dans un contexte rendant difficile le financement du déficit, le coût du financement sur le marché obligataire régional étant élevé.

Le profil macroéconomique du Tchad se caractérise par une dépendance aux revenus pétroliers et une vulnérabilité aux chocs externes. Le risque de surendettement est élevé compte tenu des contraintes et des risques importants en matière de financement (IMF, 2025d). Parmi les principales préoccupations figurent sa forte dépendance aux recettes du secteur pétrolier, exposées aux chocs de prix externes, ainsi

que son recours au financement extérieur, soumis à des risques géopolitiques et à d'éventuelles nouvelles réductions de l'aide publique au développement (APD). L'augmentation des coûts du service de la dette limite la capacité du gouvernement à investir dans des secteurs essentiels tels que la santé, l'éducation et l'agriculture.

Après avoir respecté le plafond de 3 % fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 2024, le déficit budgétaire du Mali devrait le dépasser en 2025 (IMF, 2025c). Cette situation s'explique par la baisse des recettes minières et par des dépenses liées à des situations d'urgence, principalement consacrées au relèvement après les inondations. Dans un contexte d'accès limité au financement extérieur, le déficit budgétaire a été principalement financé par des emprunts locaux coûteux sur le marché régional. Il en a résulté une hausse de la dette publique, qui a atteint 52,5 % du PIB en 2022, contre 38,5 % en 2019 (Marcelin et al., 2024). En 2024, la dette publique s'est stabilisée après plusieurs années de croissance rapide (IMF, 2025c). Toutefois, avec des recettes budgétaires limitées, une forte contraction des flux d'aide et un niveau d'incertitude élevé, la marge de manœuvre budgétaire du Mali demeure très contrainte.

Le Sénégal est confronté à une grave crise de la dette, bien que son risque actuel de surendettement soit modéré. Des audits ont révélé une sous-déclaration de la dette, ce qui a conduit à l'un des ratios dette/PIB les plus élevés d'Afrique et à la suspension du programme du Fonds monétaire international (FMI), ainsi qu'à l'adoption de mesures d'austérité (FMI, 2025b). Son déficit budgétaire a atteint 11,7 % du PIB à la fin de 2024. Les conditions de financement se sont nettement durcies, sous l'effet de marchés régionaux contraints, de retards dans l'appui des bailleurs de fonds et d'un recours accru à des emprunts extérieurs à court terme coûteux. L'ampleur des dépenses obligatoires (principalement les salaires et le service de la dette) dans le budget a également limité la capacité

d'investissement et de réallocation des crédits pour une réponse adaptative en cas de choc.

Comparativement aux quatre autres pays sahéliens, la marge de manœuvre budgétaire est moins contrainte en Mauritanie, où le ratio recettes/PIB s'élevait à environ 22,5 % en 2024 (FMI, 2025a). Des efforts accrus de mobilisation des recettes ont permis de réduire le déficit budgétaire global (1,4 % du PIB en 2024 contre 2,5 % en 2023) ainsi que la dette du secteur public entre 2023 et 2024. Toutefois, les recettes de la Mauritanie reposent largement sur le secteur extractif, ce qui constitue un risque si une baisse des prix des matières premières venait à coïncider avec un choc externe.

3.3 Systèmes et dépenses de protection sociale réguliers et réactifs aux chocs

Les systèmes de protection sociale au Sahel ont considérablement évolué au cours de la dernière décennie, reflétant la reconnaissance par les gouvernements de la nécessité de répondre plus efficacement à la vulnérabilité chronique et aux chocs climatiques récurrents. La plupart des pays du Sahel ont mis en place des stratégies nationales de protection sociale et ont récemment pris des mesures pour y intégrer les principes fondamentaux de la PSA. Par exemple, au Burkina Faso, l'élaboration et l'adoption du programme national de filets sociaux, Programme d'appui à l'autonomisation des ménages pauvres et vulnérables (PAMPV), marquent une étape importante dans le développement du système de PSA du pays. Bien que sa mise en œuvre ait ralenti, le PAMPV contribue à la Stratégie nationale de protection sociale (2024-2028) récemment adoptée, qui vise à renforcer l'accès à la protection sociale pour les ménages et les personnes affectées par des chocs (Banque mondiale, 2025).

Malgré cette tendance générale, les programmes de protection sociale varient d'un pays à l'autre. La couverture des filets sociaux réguliers est relativement élevée dans certains pays, atteignant environ 20 % de la population totale en Mauritanie et 15 % au Sénégal (Coudouel et al., 2024). En revanche, dans la plupart des autres pays, la couverture reste faible et inégale. Au Burkina Faso, par exemple, seulement 4 % de la population en bénéficie. Cette couverture limitée des filets sociaux réduit l'impact de la PSA sur le renforcement de la résilience. Par ailleurs, la faible

couverture géographique de ces programmes limite la capacité à soutenir de nouvelles populations en cas de choc, notamment dans les zones non couvertes par des dispositifs réguliers.

Plusieurs pays élaborent régulièrement des plans de réponse (appelés plan national de réponses à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle) pour guider leurs actions. Cependant, la mise en œuvre de ces plans reste souvent limitée. Ces stratégies s'appuient généralement sur le Cadre Harmonisé, un outil régional d'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle utilisé dans toute la région du Sahel, et qui est détaillé plus loin à la section 4.1.

Plusieurs exemples montrent que les programmes réguliers de filets sociaux servent de plateforme pour des initiatives de réponse aux chocs dans le Sahel (Coudouel, 2024). Au Mali, la résilience a été renforcée par l'extension verticale du programme régulier de filets sociaux ; au Burkina Faso, les bénéficiaires réguliers ont reçu des compléments pendant la période de soudure ; et en Mauritanie, un programme spécifique de filets sociaux réactif aux chocs (Elmaouna) fournit des transferts monétaires inconditionnels en période de sécheresse. Ce dispositif fonctionne parallèlement à des projets pilotes visant à étendre le programme national de transferts monétaires (Tekavoul) à la fois verticalement et horizontalement. De son côté, le Sénégal met en œuvre des réponses aux chocs en s'appuyant sur les outils et les mécanismes de mise en œuvre développés pour son programme national de transferts monétaires bien établi.

En ce qui concerne le financement de la protection sociale, si certains gouvernements (notamment le Sénégal et la Mauritanie) consacrent de plus en plus de ressources nationales aux programmes réguliers de filets sociaux, le financement de la PSA et, plus largement, de la réponse aux chocs demeure généralement ponctuel, fragmenté et tributaire de financements internationaux *ex post* (voir Encadré 2). Parmi les pays du Sahel, la Mauritanie est celui qui a le plus progressé s'agissant de la pérennisation du financement de sa PSA sur plusieurs années.

ENCADRÉ 2 : LES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT JOUENT UN RÔLE DÉTERMINANT DANS LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE LA RÉPONSE AUX CHOCS AU SAHEL

Il existe un certain nombre d'initiatives de protection sociale au Burkina Faso, au Mali et au Tchad. Toutefois, leur couverture demeure limitée, tant en nombre de personnes bénéficiaires qu'en montants de soutien fournis (Krätke and Stefan, 2023 ; Marcelin et al., 2024 ; Montier et al., 2025). En pratique, la réponse aux chocs est en grande partie financée *ex post* par une assistance extérieure, soit par l'intermédiaire du système de protection sociale, soit via l'aide humanitaire :

- Le montant du financement humanitaire déployé au Burkina Faso pour répondre aux crises et aux urgences a atteint un niveau comparable à l'investissement global réalisé par le gouvernement dans la protection sociale (Krätke and Stefan, 2023).
- Au Tchad, l'appui des partenaires de développement a été essentiel pour assurer un soutien social aux groupes vulnérables, principalement aux réfugiés (Montier et al., 2025).
- Au Mali, bien que le gouvernement s'efforce de budgétiser et de planifier des réponses annuelles à l'insécurité alimentaire, les plans nationaux de réponse élaborés en 2021 et 2022 font état de ressources nationales comprises entre 15 et 25 millions USD. À titre de comparaison, les fonds reçus par l'intermédiaire des appels humanitaires coordonnés par le système des Nations Unies se sont élevés à 222 millions et 299 millions USD (Marcelin et al., 2024).

Au Sénégal, tous les principaux programmes de protection sociale comportent un volet adaptatif principalement financé par des partenaires de développement, dont la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Agence française de développement (AFD), l'Union européenne et, jusqu'à récemment, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Ces dernières années, le gouvernement a également apporté un cofinancement partiel de la réponse aux chocs. Initialement conçus pour faire face à la vulnérabilité économique structurelle, ces programmes ont ensuite été élargis afin d'intégrer la vulnérabilité aux chocs liés aux catastrophes.

La Mauritanie quant à elle s'apprête à adopter une nouvelle Stratégie nationale de protection sociale visant à instaurer un système plus complet et plus adaptatif. Le gouvernement met également en œuvre le Plan National de Réponses à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (PNR), axé sur les crises alimentaires et nutritionnelles causées par des sécheresses ou des inondations, qui constituent également des éléments clés de la contribution de la protection sociale mauritanienne à la réponse aux chocs. Le gouvernement a déployé des efforts importants pour financer la protection sociale à partir du budget national, au moyen de dépenses directes, de subventions ou d'exonérations fiscales. Néanmoins, les réponses de la PSA demeurent fortement tributaires des financements des partenaires internationaux de développement.

4

UTILISATION DES SYSTÈMES DE GFP SAHÉLIENS POUR FINANCER LA RÉPONSE AUX CATASTROPHES

Les systèmes de GFP au Sahel disposent d'un cadre juridique solide et d'une bonne harmonisation régionale. Cependant, ils présentent aussi des limites qui affectent négativement l'exécution, la flexibilité, la réactivité et la transparence budgétaire, des éléments pourtant cruciaux pour financer efficacement et rapidement la réponse aux catastrophes.

Dans les pays francophones du Sahel, les systèmes de GFP ont été fortement influencés par les traditions administratives françaises en matière de cadre juridique, de règles et de procédures (Moussa, 2004). Ils présentent également un ensemble de caractéristiques communes, qui reflètent à la fois les progrès des réformes et des faiblesses persistantes. La plupart des pays, dont le Burkina Faso, le Mali, le Tchad et le Sénégal, ont formellement adopté des cadres modernes de GFP, guidés par les directives régionales de l'UEMOA et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Bien que la Mauritanie ne soit membre d'aucune de ces organisations régionales, elle suit des trajectoires de réforme similaires, quoiqu'avec un certain retard.

Ces cadres insistent sur l'importance des cadres de dépenses à moyen terme, d'une budgétisation par programme, qui suppose une plus grande autonomie des responsables de programme dans l'allocation des crédits (notamment la possibilité de réaffecter des ressources en cours d'année) ainsi qu'une meilleure transparence budgétaire. Cependant, leur application reste inégale selon les pays. Certains éléments, comme la classification des dépenses par mission et par programme pour améliorer la transparence, sont désormais généralisés dans la région. En revanche, d'autres aspects en sont encore à leurs balbutiements, comme l'autonomie des gestionnaires de programme pour réaffecter les budgets ou l'évaluation des programmes basée sur les résultats.

La suite de cette section examine les systèmes et processus relevant des trois domaines suivants de la GFP :

1. Planification des dépenses pour la réponse aux catastrophes et aux chocs
2. Prise de décision financière et procédures spéciales
3. Suivi des dépenses liées aux catastrophes et des résultats obtenus

4.1 Planification des dépenses pour la réponse aux catastrophes

Sur le plan budgétaire, la préparation aux catastrophes repose sur une analyse des chocs passés et une estimation de la fréquence et du coût des événements futurs. Selon les bonnes pratiques, ce processus doit s'appuyer sur une compréhension claire des risques : leur nature, leur probabilité, leur gravité et leur fréquence, ainsi que leurs impacts macroéconomiques. Il faut aussi pouvoir estimer les coûts d'une réponse adaptée à chaque situation (Banque mondiale, 2022). Ce n'est qu'en quantifiant les ressources financières nécessaires pour répondre de manière adéquate à différents scénarios de risque, sur la base de données et de systèmes d'information fiables, que les responsables budgétaires pourront identifier et mobiliser les financements potentiellement requis au moyen de divers instruments financiers. Cela permettra ensuite une mobilisation rapide des ressources en cas de catastrophe. Cette section examine les outils mobilisés par les gouvernements du Sahel pour éclairer la budgétisation de la réponse aux catastrophes, notamment les évaluations des risques budgétaires, les systèmes de données et d'information sous-jacents ainsi que les registres des bénéficiaires des programmes de protection sociale.

Évaluation des risques budgétaires

La plupart des pays du Sahel ont progressé en ce qui concerne l'évaluation des risques liés au climat et de leurs impacts économiques, y compris sur des secteurs spécifiques tels que l'agriculture (par exemple, au Mali). Les risques évalués sont mentionnés dans divers documents budgétaires. Toutefois, comme le résume le Tableau 3, ces évaluations manquent souvent du niveau de granularité nécessaire pour analyser et modéliser les incidences financières potentielles des chocs et intégrer la réponse aux catastrophes, y compris la PSA, dans la planification et les documents budgétaires. En effet,

l'absence d'une telle analyse est considérée comme un obstacle majeur à la réactivité de la protection sociale au Tchad (Montier et al., 2025). Pourtant, cette lacune ne se limite pas au Sahel : dans le monde, peu de ministères des Finances parviennent à établir un lien clair, efficace et systématique entre l'évaluation des pertes liées aux catastrophes et la planification budgétaire annuelle (ou pluriannuelle).

Aucun exemple n'a été identifié, dans le cadre du processus annuel de planification-programmation budgétaire, d'une estimation par les gouvernements des effets des chocs sur les personnes et les communautés, leurs moyens d'existence et leurs actifs, leurs besoins urgents et de relèvement, ni du coût d'une réponse proportionnée par le biais du système de protection sociale ou plus généralement. Les gouvernements ne semblent pas non plus planifier les ressources selon des scénarios de risque fondés sur une cartographie locale des populations à risque et sur des estimations réalistes des coûts associés. Par exemple, bien que le Sénégal ait élaboré une modélisation financière des chocs, celle-ci n'a pas encore été appliquée aux programmes de PSA (Coudouel et al., 2024). Toutefois, il est impossible de déterminer si les fonds alloués à la protection sociale seraient suffisants en cas de catastrophe « probable » sans une évaluation détaillée des risques budgétaires et des coûts spécifiques associés aux différents scénarios d'expansion des programmes de protection sociale pour atteindre les populations touchées. Des évaluations plus approfondies des risques de catastrophe sont essentielles pour comprendre la nature des chocs auxquels les pays sont confrontés, leurs effets potentiels sur différents sous-groupes de la population et la manière dont ils peuvent ou doivent être pris en compte dans le budget national et le système de protection sociale.

Tableau 3 : Les évaluations des risques budgétaires au Sahel sont insuffisantes pour une réponse efficace aux chocs et une budgétisation adéquate de la PSA

Pays	Synthèse
Burkina Faso	Les capacités d'évaluation des risques budgétaires en sont à un stade embryonnaire. La dernière évaluation relativement complète des catastrophes conduite par le gouvernement remonte à 2012 et ne comprenait aucune estimation des coûts du financement de la réponse aux catastrophes. Depuis, seules des évaluations économiques ponctuelles ont été réalisées, portant sur les coûts directs anticipés et sur les effets économiques de catastrophes spécifiques (par exemple, concernant l'impact des inondations). De même, les coûts liés à l'exposition aux catastrophes ne sont pas explicitement pris en compte dans les documents de planification budgétaire à moyen terme.
Tchad	Les risques budgétaires liés aux catastrophes font l'objet d'une évaluation qualitative. De récents rapports sur les risques budgétaires explorent plus en détail les catastrophes récentes et les coûts associés encourus pour différents secteurs. Toutefois, ils ne proposent ni une évaluation quantitative de l'impact budgétaire des catastrophes passées, ni des projections des coûts potentiels d'événements futurs sur la prochaine période du cadre budgétaire à moyen terme (MFB, 2022).
Mali	Depuis 2020, la loi de finances comprend une déclaration des risques budgétaires, qui recense et quantifie les principaux risques pesant sur les finances publiques. Les risques de catastrophe pris en compte incluent les sécheresses, les inondations et les invasions de criquets, mais la déclaration des risques budgétaires ne va pas jusqu'à fournir une analyse des risques budgétaires portant sur les catastrophes liées entre autres au climat, y compris des données sur les dépenses associées à ces catastrophes. Il n'existe pas non plus de lien explicite entre les coûts estimés de l'exposition aux catastrophes et des pertes, et la programmation budgétaire annuelle.
Mauritanie	Le gouvernement, avec l'appui du FMI, évalue les effets macroéconomiques des chocs liés au climat. Toutefois, pour être utile à la PSA, cette analyse doit être davantage décomposée afin d'identifier les risques budgétaires associés à l'exposition à chaque type de catastrophe. Par ailleurs, les évaluations des risques d'inondation et de sécheresse gagneraient à détailler davantage leurs effets sur la population, en ne se limitant pas à l'alimentation et à la nutrition, mais en intégrant également l'accès à l'eau, à l'éducation et à d'autres services essentiels.
Sénégal	Dans le cadre de la loi de finances, le gouvernement réalise chaque année, une évaluation des risques budgétaires, qui inclut depuis 2021, une analyse macroéconomique des risques climatiques. Toutefois, les coûts associés aux risques ne sont pas détaillés à un niveau permettant d'évaluer les besoins de groupes de population ou de régions spécifiques en cas de chocs particuliers.

Source : Adapté de Krätke et Stefan, 2023 ; Marcelin et al., 2024 ; Montier et al., 2025 ; et Botton et al., 2025a et 2025b.

Systèmes de données et d'information

Les limites mentionnées ci-dessus en matière de projection des dépenses publiques de réponse aux catastrophes et de relèvement s'expliquent en partie par les faiblesses des systèmes nationaux de données et d'information pour l'évaluation des risques, ainsi que par une dépendance excessive au Cadre Harmonisé comme principale source d'information utilisée dans la région. Traditionnellement axée sur les besoins alimentaires et nutritionnels, cette évaluation fournit une estimation du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire et sert de base à l'élaboration des plans de réponse à l'insécurité alimentaire. Toutefois, sa pertinence comme outil de planification budgétaire pour chiffrer la réponse publique à des risques de catastrophe spécifiques est limitée par l'absence d'analyse des risques précis auxquels la population est confrontée, tels que les inondations et les sécheresses. Bien que les gouvernements, tels que le Sénégal et la Mauritanie, utilisent chaque année le Cadre Harmonisé comme principal instrument pour évaluer l'insécurité alimentaire aiguë, les seuils opérationnels susceptibles de déclencher automatiquement un appui financier ou matériel ne sont ni clairement définis ni documentés publiquement.

Par conséquent, les systèmes d'information ne font pas de distinction entre l'impact des différents chocs et les facteurs structurels sur la sécurité alimentaire. Outre les sécheresses, plusieurs pays ont connu d'importants déplacements forcés dus aux conflits, des inondations récurrentes, les effets de la crise économique mondiale et une forte prévalence de la pauvreté, autant de facteurs qui contribuent également à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire. Il convient de noter que la modélisation et la prévision des crises liées à des catastrophes d'origine humaine, comme les conflits, sont difficiles, car elles sont généralement déterminées par des facteurs complexes et imprévisibles. Il est donc difficile, dans le cadre de la préparation budgétaire, de quantifier la fréquence et les coûts futurs de certains des principaux chocs auxquels les pays du Sahel sont exposés (Lung, 2022).

Au Sahel, la planification de la réponse aux catastrophes s'est traditionnellement centrée sur les besoins alimentaires et nutritionnels au moyen de plans nationaux de réponse dédiés. De nombreux pays ne disposent pas de dispositifs de planification d'urgence et de réponse adaptés pour d'autres catastrophes récurrentes telles que les inondations, les épidémies et l'intensification des vagues de chaleur. Si cela s'explique en partie par le choix des pays du Sahel de créer des organismes dédiés à la réponse en matière de sécurité alimentaire plutôt que des agences d'intervention en cas catastrophes, cela tient aussi à la manière dont l'information est structurée et présentée. Le Cadre Harmonisé fournit une analyse standardisée, objective et comparable des besoins alimentaires et nutritionnels, mais ne distingue pas les multiples causes de l'insécurité alimentaire. Cela laisse souvent une large marge d'interprétation aux équipes de planification et aux décideurs, y compris aux bailleurs de fonds, quant au type de réponse le plus approprié.

Des contraintes techniques liées à la fréquence de collecte, à la qualité des données et à la granularité des estimations limitent également la capacité des gouvernements à anticiper les catastrophes soudaines, en particulier lorsqu'elles sont localisées. De plus, les évaluations ne sont souvent ni complétées par une surveillance adaptée, ni appuyées par des systèmes d'alerte précoce localisés. Les systèmes de données et d'information ont peu d'informations et d'analyses sur des risques et vulnérabilités spécifiques et ne sont souvent pas pleinement opérationnels en raison de données incomplètes ou obsolètes. Cela réduit la capacité prédictive des dispositifs de suivi des crises. Ils reposent souvent sur des collectes de données primaires menées par des partenaires internationaux, dont la couverture peut être inégale selon leur présence sur le terrain. Toutefois, des progrès sont réalisés pour renforcer la capacité des systèmes d'alerte précoce nationaux à surveiller les chocs et à émettre des alertes (Banque mondiale, 2025).

ENCADRÉ 3 : APERÇU DES FAIBLESSES DES SYSTÈMES DE DONNÉES ET D'INFORMATION POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Au **Burkina Faso**, les sécheresses récurrentes et les inondations localisées ne sont pas prises en compte dans les données nationales sur les catastrophes. Quant au projet HYDROMET, qui devait permettre la création d'une plateforme commune de surveillance des risques et d'échange de données entre les principales agences météorologiques et d'intervention, il n'a toujours pas abouti.

Au **Mali**, la couverture et la précision des systèmes d'alerte précoce restent limitées, en grande partie à cause du manque de ressources financières et de capacités. La Banque mondiale a soutenu le gouvernement dans la réalisation d'une étude approfondie portant sur (i) la cartographie des acteurs clés ; (ii) le recensement des forces et faiblesses ; et (iii) l'exploration des synergies entre les systèmes d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et la PSA (Banque mondiale, 2025).

Au **Tchad**, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a évalué les systèmes d'alerte précoce du pays comme étant « inférieurs au niveau de base », en particulier en matière de crues fluviales. Les deux principales agences chargées de fournir des données et des analyses rencontrent des difficultés pour remplir leurs mandats en raison d'un financement insuffisant, d'une rotation importante du personnel, de la qualité des données et d'un manque de capacité en matière d'équipement et de formation du personnel.

En **Mauritanie**, la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS) 2025-2035 nécessite de disposer d'informations sur les vulnérabilités propres à chaque territoire. Si ces informations font aujourd'hui défaut, une initiative est en cours afin de combler l'absence d'évaluations détaillées des risques de catastrophe et d'élaboration de scénarios pour modéliser les risques budgétaires et les besoins de réponse.

Source : Adapté de Krätke et Stefan, 2023 ; Marcelin et al., 2024 ; Montier et al., 2025 ; et Botton et al., 2025a et 2025b.

Registres sociaux

Les registres sociaux constituent un autre outil essentiel pour la budgétisation de la PSA. Ces bases de données rassemblent des informations sur les ménages exposés à des risques spécifiques susceptibles de les rendre éligibles à l'assistance sociale. Ces risques sont généralement liés à la pauvreté, mais peuvent aussi inclure des vulnérabilités liées au climat. Les registres peuvent ainsi fournir les données sur les bénéficiaires potentiels nécessaires pour estimer les coûts, cibler efficacement les ressources et étendre les réponses lors de chocs. En l'absence d'informations précises et actualisées sur les populations vulnérables, les gouvernements risquent de sous-financer ou d'allouer de manière inadéquate les ressources destinées à la PSA.

Les systèmes nationaux de protection sociale s'appuient actuellement sur des registres sociaux nationaux, dont le périmètre et la couverture varient considérablement d'un pays à l'autre. Le registre social du Sénégal, par exemple, inclut plus de la moitié de la population, alors qu'en Mauritanie, il s'étend à l'ensemble du territoire

national et recense tous les ménages les plus pauvres. En revanche, au Mali et au Tchad, sa couverture reste partielle et fragmentée.

Par ailleurs, les registres sociaux ne disposent souvent pas d'informations à jour ni de détails sur les populations exposées aux chocs. S'ils incluent généralement les personnes et les ménages identifiés comme pauvres, ils ne collectent pas d'informations sur l'exposition aux risques de catastrophes, sauf en Mauritanie et au Sénégal. Le registre social national de la Mauritanie enregistre principalement les ménages en fonction de leur vulnérabilité économique structurelle et a commencé à intégrer des ménages supplémentaires exposés à des chocs liés au climat. Au Sénégal, le Registre National Unique ciblait initialement uniquement les ménages pauvres, mais il intègre désormais également des ménages exposés à différents types de chocs.

La mise à jour et la couverture des registres sociaux varient considérablement d'un pays et d'une région à l'autre et ne correspondent pas systématiquement à

la répartition des risques de catastrophes. Le registre social national de la Mauritanie est en cours de mise à jour et d'adaptation afin de permettre des actualisations dynamiques. Il est utilisé par un large éventail de programmes et fonctionne comme un registre intégré des bénéficiaires. Malgré ces atouts, il n'inclut toujours pas certains groupes nomades et marginalisés. Le Registre national unique du Sénégal est le plus vaste registre social de la région. Ce registre couvre actuellement plus de 540 000 ménages à l'échelle nationale, avec pour objectif d'atteindre un million de ménages, en intégrant à la fois les populations les plus pauvres et celles exposées aux chocs climatiques. Cependant, il n'est pas encore mis à jour de manière régulière et manque de précisions sur les profils de risque des ménages. Ces lacunes réduisent sa fiabilité pour répondre efficacement aux chocs et nécessitent des améliorations afin de le transformer en un registre intégré et performant des bénéficiaires.

Dans d'autres pays, la couverture des registres sociaux est beaucoup plus faible et partiellement limitée par les ressources et l'accès à la population. Au Burkina Faso, le développement du Registre social unifié (RSU) en est à ses débuts. Les programmes de protection sociale et le registre des bénéficiaires ont une couverture très limitée et fournissent peu d'informations sur la vulnérabilité aux risques. En 2023, le RSU du Mali recensait 1,16 million de ménages, qui comprenaient des personnes directement identifiées et enregistrées grâce aux activités des projets,

ainsi que celles d'autres programmes du gouvernement. Les zones les plus peuplées du sud du pays bénéficient d'une gamme de services plus large que celles du nord, affectées par l'insécurité. La couverture du registre est donc plus élevée dans le sud, et les modalités par lesquelles les programmes publics de protection sociale atteignent les nombreuses personnes déplacées internes restent incertaines. Au Tchad, le RSU agrège des données provenant de 19 institutions, sur la base de collectes de type recensement. Cela alimente un registre de ménages à faibles revenus et à risque représentant plus de 3 millions de personnes (environ 17 % de la population), dont 12,3 % sont des personnes réfugiées. Dans la plupart des zones du Tchad, la couverture du RSU est inférieure à 5 %. Seuls trois districts, ceux de Batha, Barh el Gazel et Kanem, affichent une couverture plus importante de 9 %, 15 % et 26 % respectivement. La couverture est plus élevée dans les zones ayant connu des afflux de réfugiés, et plus faible dans celles les plus exposées aux risques tels que les sécheresses et les inondations.

En définitive, tous les pays couverts par cette étude ont soit mis en place un registre social, soit travaillent à en poser les bases (Coudouel et al., 2024). Néanmoins, l'approche statique de la collecte de données et la couverture limitée des registres dans certains pays compliquent, pour les gouvernements, la conception et la budgétisation efficaces d'interventions de PSA ciblant les ménages pauvres et vulnérables touchés par des chocs.

4.2 Prise de décision financière et procédures spéciales

Prise de décision décentralisée

Le processus décisionnel décentralisé est limité dans la région, ce qui restreint la capacité à apporter rapidement des réponses aux crises au niveau local. La décentralisation peut à la fois constituer une opportunité et présenter des risques pour l'efficacité de la réponse aux catastrophes. En cas de choc, cette décentralisation de la décision peut améliorer la capacité à allouer rapidement les ressources, réduire les délais de réponse et améliorer la qualité du ciblage en veillant à ce que les communautés locales et l'expertise soient mobilisées pour identifier, quantifier et adapter la réponse à une catastrophe donnée. Elle constitue également un moyen d'encourager la participation communautaire et renforcer le sentiment d'appropriation et de responsabilité parmi

les communautés contributrices. De plus en plus, les bailleurs de fonds internationaux reconnaissent que des administrations décentralisées peuvent se révéler plus efficaces pour atténuer les risques et favoriser la coopération (Nyandiko, 2020). Cependant, la décentralisation peut également, dans certains cas, exacerber les risques de catastrophe en affaiblissant les dispositifs d'alerte précoce et de réponse qui nécessitent une vision plus large (Tolessa et al., 2024). Elle peut également constituer un obstacle lorsque les responsabilités en matière de gestion des risques de catastrophe et de réponse aux catastrophes sont décentralisées sans que soient fournis des ressources financières suffisantes, des capacités techniques adéquates et des mécanismes de coordination clairs entre les autorités locales et nationales.

En Mauritanie, par exemple, les structures décentralisées de l'administration reposent sur le niveau régional (wilaya). Placées sous l'autorité du wali⁶ et des conseils régionaux, ces structures sont chargées de promouvoir le développement économique et social et jouent un rôle clé dans la gestion de la réponse aux catastrophes et du relèvement, notamment dans l'identification des populations à risque et la prévention des crises alimentaires. Le wali est censé agir en tant qu'ordonnateur secondaire des crédits budgétaires délégués aux structures administratives déconcentrées. Ce système d'autorisation secondaire n'est, cela dit, pas encore pleinement mis en œuvre et la plupart des décisions budgétaires continuent d'être prises dans la capitale Nouakchott, ce qui entraîne des retards dans la mise en œuvre.

Passation des marchés publics d'urgence

Des procédures et des contrôles lourds, pour limiter les risques d'utilisation abusive des fonds, tendent à restreindre la capacité des instruments de financement à décaisser les fonds en temps utile. Si une certaine souplesse budgétaire existe notamment à travers la budgétisation par programme, les lignes de réserve et les réserves, il reste difficile de décaisser rapidement une quelconque ligne budgétaire en raison d'autres obstacles dans la chaîne de dépense. Cela tient en particulier aux faiblesses du système de marchés publics. Malgré l'introduction de procédures et de protocoles de passation des marchés publics d'urgence dans certains pays du Sahel, tels que le gré à gré, ils n'ont pas toujours permis d'accélérer effectivement les procédures de passation des marchés en cas de catastrophe. Par ailleurs, il reste essentiel de garantir un niveau adéquat de redevabilité, de transparence et une optimisation globale des ressources, même lorsque des procédures accélérées sont mises en œuvre. Bien que des progrès aient été accomplis dans chacun des pays, il reste encore beaucoup à faire.

Au Sénégal, une étude a souligné que, si le gouvernement a simplifié certaines procédures de passation des marchés publics d'urgence, notamment en définissant des procédures dérogatoires applicables lors de catastrophes, de conflits ou d'épidémies, ces mesures ne permettent pas encore d'assurer une réponse immédiate (OECD, 2020). Ces faiblesses sont devenues flagrantes pendant la crise de la COVID-19. Malgré la présence de procédures d'urgence et un décret dispensant explicitement les dépenses

liées à la COVID-19 des règles des marchés publics, les responsables sénégalais ont persisté à appliquer les procédures classiques d'appel d'offres, y compris pour les achats urgents. L'option des achats directs, pourtant autorisée en situation d'urgence, a été évitée par crainte des risques, faute de protocoles précis, ce qui a poussé les gestionnaires à s'en tenir aux méthodes traditionnelles. Des procédures d'urgence mieux définies et encadrées auraient pu lever ces réticences et accélérer les réponses (CABRI, 2021).

Souvent, les fonds de réserve décrits ci-dessous à la section 5 sont établis pour contourner les règles rigides de dépenses publiques ou des inquiétudes relatives à la discipline budgétaire, en isolant certains fonds pour un objectif particulier et en autorisant le recours à des procédures de GFP exceptionnelles. Cependant, ces solutions se heurtent également à des difficultés :

- i. Des blocages procéduraux ont retardé le décaissement du Fonds National de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles (FNRCAN) de la Mauritanie (Banque mondiale, 2025). Le système de gestion de l'information présentait également des problèmes, notamment des lacunes d'interopérabilité avec le système de paiement et le programme Elmaouna. Ce programme spécifique de filets sociaux réactifs aux chocs prévoit des transferts monétaires inconditionnels à destination des ménages vulnérables affectés par des chocs covariants, en particulier les sécheresses.
- ii. Au Tchad, en l'absence d'une législation globale encadrant les achats d'urgence, les principaux fonds dédiés à la gestion des catastrophes échappent néanmoins aux contraintes du décret sur les marchés publics (Montier et al., 2025). Par exemple, le Décret n° 1371/PR/PM/MPIEA/2017 accorde à l'Office national de sécurité alimentaire (ONASA), qui gère les réserves alimentaires d'urgence du pays, des exemptions au code des marchés publics pour les contrats liés à l'achat de céréales destinées aux réserves alimentaires stratégiques, ainsi que pour les coûts liés à leur distribution. Il semblerait toutefois que l'exemption ait peu contribué à accélérer l'exécution du fonds. Cette situation s'explique par la lenteur des procédures, la rigidité des règles, ainsi que par un manque de coordination interne (Botton et al., 2024a, 2024b).

6 Le wali est le gouverneur et principal représentant de l'autorité administrative dans une région mauritanienne, nommé pour représenter le pouvoir exécutif.

4.3 Suivi et contrôle des dépenses liées aux catastrophes et des résultats obtenus

Les catastrophes entraînent généralement une hausse des dépenses publiques qui, conjuguée aux procédures accélérées décrites précédemment, peut accroître le risque d'une utilisation abusive des fonds. Des systèmes et processus robustes de suivi et de contrôle sont donc indispensables. En outre, pour permettre une allocation stratégique des ressources et des arbitrages, les gouvernements ont besoin d'une vision précise et exhaustive des montants consacrés à la prévention, à la préparation et à la réponse aux catastrophes. Ils doivent également pouvoir apprécier les résultats de ces dépenses à partir d'indicateurs de performance bien conçus.

Le suivi des allocations budgétaires et des dépenses consacrées à la préparation et à la réponse aux catastrophes, voire à la protection sociale, peut être réalisé à un niveau relativement élevé pour les pays couverts par ce rapport. Toutefois, les données budgétaires par programme publiées par la plupart de ces gouvernements sont généralement trop agrégées pour permettre d'identifier clairement les allocations spécifiques aux catastrophes (Krätke et Stefan, 2023 ; Marcelin et al., 2024 ; Montier et al., 2025). Les dépenses ne sont pas allouées par phase de catastrophe, par type d'aléa ou d'événement, ou par groupe de bénéficiaires, sauf lorsque des budgets liés aux sous-programmes ou aux projets des bailleurs de fonds ciblent des catégories spécifiques.

Le suivi des dépenses consacrées spécifiquement à la PSA est encore plus complexe, en particulier dans un contexte de chocs fréquents et saisonniers. Cela s'explique par le fait que les programmes réguliers de protection sociale, tels que les transferts monétaires, les subventions alimentaires ou les programmes de travaux publics, poursuivent souvent à la fois des objectifs de réduction durable de la pauvreté et de réponse aux chocs à court terme. Lorsque ces programmes sont étendus en période de crise, les dépenses associées ressemblent aux dépenses courantes, ce qui rend la distinction difficile. En outre, comme la PSA s'appuie généralement sur les mêmes infrastructures (registres, outils de ciblage et mécanismes de paiement), les flux financiers ne sont pas toujours identifiés séparément. Ainsi, un transfert monétaire effectué via le même système de paiement peut relever d'une dépense courante dans

un cas, et d'une réponse aux chocs dans un autre. Les lignes budgétaires relatives à la protection sociale sont également assez larges et peuvent couvrir de nombreux types de dépenses, y compris la réponse aux chocs, ce qui rend ces allocations difficiles à évaluer.

Dans certains cas, des fonds de réserve sont conçus afin d'améliorer la transparence des dépenses liées aux catastrophes. En Mauritanie, le manuel de procédures du FNRCAN recense plusieurs outils de suivi et de contrôle de l'exécution des fonds. Il s'agit notamment d'un suivi assuré par un comité technique du Fonds sur la base d'états mensuels/trimestriels du compte du FNRCAN, de rapports techniques et financiers périodiques produits par les agences chargées de mettre en œuvre les activités financées par le Fonds et de rapports d'audit *ex post* réalisés par des institutions nationales de contrôle, telles que la Cour des comptes. Toutefois, aucun de ces rapports n'est accessible au public et ceux transmis à l'équipe de recherche sur demande ont été, pour l'essentiel, produits par des partenaires de développement. Au Mali, les fonds nationaux, dont le Fonds national de solidarité (FNS) et des fonds dédiés à certains programmes de protection sociale, sont soumis aux procédures standard d'audit interne. Cela vaut pour toutes les agences responsables de la préparation et de la réponse aux catastrophes, bien qu'aucune procédure d'audit après une catastrophe spécifique ne soit en place.

Le suivi des résultats est encore plus limité dans chacun des pays. La définition et le suivi des indicateurs de performance constituent une faiblesse reconnue et nécessitent un renforcement significatif, notamment au Tchad et au Mali (Marcelin et al., 2024 ; Montier et al., 2025). Au Burkina Faso, en revanche, l'évaluation de la réponse annuelle s'est améliorée au cours de la dernière année, grâce à l'appui des partenaires internationaux. Ce processus couvre à la fois la réponse à l'insécurité alimentaire et aux chocs, ainsi que le programme de filets sociaux, qui intègre un volet important de réponse aux chocs. Il permet de mieux comprendre la couverture des différents programmes et d'en tirer des enseignements pour améliorer la conception des interventions. Cependant, il ne fournit que des informations financières limitées (Chazaly et Garba, 2025). Au Sénégal, les programmes de filets sociaux disposent de cadres de

suivi et d'évaluation comprenant un faible nombre d'indicateurs et portent davantage sur les activités plutôt que sur la performance. Ils ne suivent pas l'utilisation des fonds et ne permettent pas d'apprécier les effets réels, tels que le nombre de vies sauvées ou la reprise des activités. Le plan national de réponse est également appuyé par un cadre de suivi et d'évaluation. Mais les rapports n'étant pas rendus publics (Chazaly et Garba, 2025), l'efficacité de ce dispositif ne peut pas être confirmée. En Mauritanie, des évaluations annuelles de la réponse et des filets sociaux sont réalisées, mais elles ne sont pas exhaustives, car certains partenaires et programmes ne sont pas inclus. Les indicateurs et les informations restent également centrés sur les activités et ne permettent pas d'évaluer la performance des fonds investis (Chazaly et Garba, 2025). S'agissant plus spécifiquement du FNRCAN, les instruments de suivi et d'audit mettent principalement l'accent sur le suivi financier plutôt que sur l'évaluation de l'impact direct des interventions. En définitive, le manque d'informations sur la performance rend difficile l'évaluation du retour sur investissement des dépenses publiques consacrées à la PSA au Sahel.

5

INSTRUMENTS DE FINANCEMENT ET MÉCANISMES BUDGÉTAIRES POUR LA RÉPONSE AUX CATASTROPHES

Des efforts visant à élaborer des stratégies globales de FRC sont menés depuis plusieurs années dans les pays du Sahel. Les difficultés liées à la disponibilité des données, la nature complexe des risques et l'orientation institutionnelle vers la sécurité alimentaire plutôt que sur la planification et le financement de la réponse aux catastrophes comptent parmi les facteurs qui ont freiné l'élaboration de stratégies globales de financement des risques (Lung, 2022). Compte tenu de ces contraintes, les gouvernements ont été encouragés à élaborer des stratégies de financement propres à certains programmes, généralement liées à la sécurité alimentaire ou à la PSA, plutôt qu'une stratégie nationale globale de FRC (Coudouel et al., 2024 ; Lung, 2022). À cet égard, les gouvernements de la Mauritanie et du Sénégal⁷ ont réalisé les avancées les plus significatives à ce jour, comme indiqué ci-dessous.

La plupart des gouvernements ont également développé et mobilisé des instruments nationaux de rétention des risques, ainsi qu'un ensemble limité d'instruments de transfert des risques. Toutefois, les volumes de ressources mobilisées au moyen de ces instruments et mécanismes restent relativement modestes. À quelques exceptions près, rien n'indique clairement qu'ils soient utilisés pour financer spécifiquement la PSA. En effet, à l'exception de la Mauritanie, le financement de la PSA dans le Sahel reste essentiellement ponctuel (Coudouel et al., 2024). Comme indiqué à la section 3.3, si certains gouvernements ont contribué par leurs propres ressources au financement de la protection sociale courante (notamment au Sénégal et en Mauritanie), ils comptent surtout sur le soutien des partenaires au développement et de l'aide humanitaire pour financer la réponse aux chocs.

5.1 Réaffectations budgétaires

Les cadres budgétaires des pays du Sahel prévoient plusieurs instruments et mécanismes qui, du moins en principe, permettent de mobiliser rapidement des ressources budgétaires en situation d'urgence. En particulier, les réformes de la budgétisation par programme adoptées par la plupart des pays au cours de la dernière décennie contribuent à faciliter cette mobilisation, car elles

offrent généralement une plus grande flexibilité budgétaire en mettant l'accent sur les résultats plutôt que sur les moyens. Cela permet de réallouer rapidement les ressources au sein des programmes et entre eux. Toutefois, la plupart des pays du Sahel n'en étant encore qu'aux premières étapes de mise en œuvre de ces réformes, leurs caractéristiques n'ont pas toujours produit les bénéfices escomptés à ce jour.

⁷ La Stratégie Nationale de Financement des Catastrophes et Risques Climatiques du Sénégal a été récemment validée. Elle met l'accent sur le renforcement de la résilience financière des ménages grâce au financement du système de PSA et du Fonds national de solidarité (Banque mondiale, 2025).

Cette flexibilité budgétaire repose sur des procédures et des cadres établis permettant de réaffecter des dépenses initialement destinées à des activités planifiées vers des dépenses non prévues lorsque des besoins prioritaires émergent, par exemple à la suite d'une catastrophe. Dans la région du Sahel, les réaffectations budgétaires peuvent être décidées par les ministères des finances jusqu'à un certain seuil, et au-delà par décision du Conseil des ministres. Le Conseil des ministres peut également approuver des fonds supplémentaires et modifier la structure du budget. L'Assemblée nationale doit en être informée et ratifier ces changements lors de sa session suivante au moyen d'une loi de finances rectificative. Au Mali, en cas d'urgence et de « nécessité impérieuse d'intérêt national », le Conseil des ministres peut approuver des fonds supplémentaires pour les programmes existants.

Dans la zone UEMOA, de manière générale, les ministères sectoriels peuvent également modifier la répartition des crédits budgétaires entre les programmes relevant de leur compétence. Dans ce cadre, les ajustements annuels cumulés des ajustements affectant un programme sont généralement limités à 10 % de l'allocation au programme, conformément aux directives de l'UEMOA.

Cependant, les informations disponibles sur l'application effective de ces règles restent limitées et certains éléments laissent penser qu'elles ne sont pas systématiquement respectées. Au Tchad, par exemple, bien que les règles de réaffectation budgétaire soient clairement établies

5.2 Fonds de réserve

La plupart des pays de la région prévoient également des lignes de réserve, généralement inscrites au budget sous l'intitulé dépenses communes ou dépenses partagées. Elles correspondent en pratique à des crédits initialement non alloués, qui peuvent être mobilisés au cours de l'année pour répondre à des priorités émergentes. Au Burkina Faso, par exemple, le ministère des Finances peut mobiliser des dépenses communes interministérielles pour répondre aux crises et aux catastrophes, conformément à la législation relative aux finances publiques. Toutefois, ces lignes de réserve ne sont généralement pas spécifiques à la réponse aux catastrophes et peuvent servir à couvrir tout besoin de dépense prioritaire. Elles sont réparties entre les

dans le cadre législatif, elles sont souvent enfreintes. Des dépenses non budgétisées ont été régulièrement constatées par le passé. Un grand nombre de transferts ne font pas l'objet d'une régularisation appropriée, et les informations concernant les réaffectations budgétaires ne sont pas toujours transmises de manière complète, ni à la législature ni au public (PEFA 2018). Le dernier rapport de l'article IV du FMI a constaté que la crédibilité budgétaire demeure faible, notamment en raison de la pratique répandue des dépenses avant ordonnancement (FMI 2024). De même, au Sénégal, les procédures de dépenses liées à des situations d'urgence sont généralement surutilisées, y compris hors situations de crise, ce qui risque de saper l'autorité du parlement et de réduire la redevabilité.

Dans certains cas, le processus de réaffectation budgétaire peut s'avérer lent. En Mauritanie, où la réforme de la budgétisation par programme reste en attente de mise en œuvre, le cadre budgétaire actuel rend les (ré) affectations en cours d'année particulièrement laborieuses. La plupart des nouvelles allocations budgétaires et réaffectations effectuées au fil de l'année, y compris les transferts d'un chapitre à un autre (c'est-à-dire entre services au sein d'un même ministère ou d'une même institution), ne peuvent être effectuées qu'au travers d'une révision formelle du budget (loi de finances rectificative), une procédure longue et complexe qui nécessite l'approbation parlementaire de chaque modification par vote (PEFA 2025). Un tel mécanisme se prête donc difficilement à la mise en œuvre d'une réponse rapide en situation d'urgence.

ministères et les institutions en fonction des priorités qui émergent au cours de l'année, ce qui rend la disponibilité des fonds dépendante du moment où survient la crise. Ainsi, selon le moment où le choc intervient au cours de l'exercice budgétaire, les ressources peuvent avoir déjà été mobilisées pour d'autres besoins.

Certains pays consacrent toutefois une partie de ces réserves à la réponse aux catastrophes. Ces réserves dédiées peuvent alors être allouées pour financer la réponse aux chocs, y compris des mesures de PSA. Toutefois, les montants restent relativement modestes ; à eux seuls, ils ne suffisent généralement pas à assurer une réponse efficace, sauf dans le cas de chocs mineurs.

ENCADRÉ 4 : APERÇU DES LIGNES BUDGÉTAIRES DE RÉSERVE AU SAHEL

En **Mauritanie**, les crédits du chapitre 99 du ministère des Finances (dépenses communes) peuvent être réaffectés au chapitre budgétaire de tout autre ministère par arrêté du Ministère des finances. Au sein des dépenses communes, les autorités mauritaniennes ont, ces dernières années, introduit des provisions pour des fonds de réserve inscrits comme ligne budgétaire afin de renforcer leur capacité de réponse aux situations d'urgence, telles que les catastrophes naturelles. Le décret no 2019-186 du 31 juillet 2019, relatif au règlement général de la gestion budgétaire et de la comptabilité publique, précise que la réserve budgétaire prévue à l'article 23 ne peut être utilisée que pour couvrir des dépenses urgentes, impérieuses et imprévisibles. Cette réserve budgétaire, plafonnée à 3 % du budget total, fait partie des lignes de réserve pouvant être allouées par arrêté du ministre chargé des Finances.

De même, le **Sénégal** dispose de dépenses communes, appelées charges non réparties, qui représentaient 0,8 % du budget total dans la loi de finances 2025. Ces lignes de réserve peuvent être (ré)affectées par le ministère des Finances à toute dépense imprévue, y compris les dépenses liées à des situations d'urgence. Par ailleurs, des fonds de réserve sont répertoriés dans

une annexe de la loi de finances. Elles désignent des lignes budgétaires de la section principale de la loi, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, qui peuvent être réallouées en cas d'urgence nécessitant des dépenses imprévues. Néanmoins, la distinction entre les besoins imprévus et ceux de certains programmes jugés non prioritaires en cas de choc reste floue. La loi de finances pour 2025 identifie des fonds de réserve représentant 1,4 % des dépenses totales prévues. Cela dit, nombre de ces lignes correspondent en réalité à des projets d'investissement, tels que l'électrification de villages isolés ou le règlement d'arriérés.

Au **Mali**, le gouvernement peut mobiliser différents instruments budgétaires en prévision et en réponse aux crises et aux catastrophes dans le cadre des dispositions de la loi de finances publiques. L'allocation du montant général des crédits pour les dépenses imprévues aux programmes est effectuée par décret du Premier ministre. Entre 2018 et 2021, les dépenses imprévues ont représenté 1,6 % des crédits initiaux (PEFA 2021), la proportion de ce montant associée aux catastrophes ou aux réponses à l'insécurité alimentaire n'est pas claire (Marcelin et al., 2024).

5.3 Réserves/fonds dédiés aux catastrophes

Les fonds dédiés aux catastrophes prennent de plus en plus d'importance au Sahel en tant qu'instrument national de financement des risques pour faire face aux chocs, notamment à l'insécurité alimentaire. Cela tient en partie au constat selon lequel les instruments de transfert des risques, tels que les assurances, ne constituent probablement pas une solution rentable pour financer des crises récurrentes ou annuelles d'insécurité alimentaire, et que des instruments nationaux de rétention des risques, comme un fonds de réserve, pourraient s'avérer plus adaptés (Coudouel et al., 2024). Il est important de noter que, bien qu'il s'agisse d'instruments nationaux régis par les lois et réglementations nationales, ces fonds sont conçus dans certains pays comme des mécanismes permettant de mutualiser et d'acheminer des financements extérieurs provenant de partenaires de développement afin de soutenir les programmes publics de réponse aux chocs, y compris la PSA.

Le recours à un fonds dédié aux catastrophes par le Sénégal pendant la pandémie de COVID-19 met en évidence le potentiel des fonds de réserve dans la mobilisation des ressources auprès des partenaires de développement. Créé en 2002 et réorienté en 2021, le Fonds national de solidarité (FNS) constitue aujourd'hui le principal instrument public de réponse aux catastrophes du pays, notamment au moyen de transferts monétaires et d'un soutien communautaire aux ménages vulnérables. À la fin de la pandémie de COVID-19, le fonds a élargi son mandat. Il a désormais pour mission principale de fournir une assistance d'urgence aux populations vulnérables touchées par des crises telles que les catastrophes, les épidémies ou les chocs économiques. Il est cofinancé par les bailleurs de fonds, l'État et le secteur privé. Par l'intermédiaire de sa ligne d'aide et de secours, le FSN finance le principal Programme National de Bourses de Sécurité familiale

(PNBSF), qui comprend un volet adaptatif, ainsi que le programme d’approvisionnement alimentaire d’urgence mis en œuvre par le Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA). Les partenaires internationaux de développement continuent de fournir l’essentiel du financement des volets réactifs aux chocs des principaux programmes de protection sociale du Sénégal, soit directement, soit par l’intermédiaire du FSN.

Toutefois, le FSN repose sur des financements ponctuels et demeure faiblement intégré au système national de financement des risques. Il n’existe aucun lien formel avec les instruments d’assurance de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC), le mécanisme régional de mutualisation des risques, et plusieurs lacunes institutionnelles subsistent, notamment en matière de suivi, de formation et de gestion des données (GoS, 2025). Le gouvernement a sollicité l’appui du Bouclier mondial contre les risques climatiques afin d’intégrer le FSN aux mécanismes souverains existants, tels que les produits d’assurance de l’ARC. Il souhaite également mettre en place un nouveau Fonds national de réponse aux catastrophes (FNRCat) qui regrouperait les ressources existantes (plus de 150 millions EUR en 2024) et viendrait compléter le FSN (GoS, 2025).

Plusieurs enseignements importants peuvent également être tirés du FNRCAN mauritanien. Récemment mis en place pour fonctionner comme un fonds de réserve finançant la réponse aux chocs via les programmes et systèmes de PSA, ce fonds a pour mandat de regrouper

les ressources mobilisées par le gouvernement et ses partenaires afin de financer le Plan national de réponse (PNR) annuel. Le gouvernement a alloué un premier budget en 2022 pour la réponse à l’insécurité alimentaire durant la période de soudure et s’emploie actuellement à renforcer les systèmes de gouvernance et de mise en œuvre du FNRCAN, tout en élaborant une stratégie globale de financement des risques (voir Encadré 5 pour plus de détails). La crédibilité financière du FNRCAN repose sur sa capacité à acheminer les ressources de manière efficace et transparente, tout en produisant des résultats mesurables. Si les procédures de gestion financière et de gouvernance de ces fonds ne sont pas soigneusement conçues, il est peu probable qu’ils attirent des financements des partenaires de développement et ils pourraient également compromettre plus largement la discipline budgétaire et la transparence.

Les autres fonds de réserve au Sahel (Annexe 1) tendent à être sous-financés et ne disposent pas de règles claires encadrant l’utilisation des ressources. Par exemple, la transformation du Fonds national de solidarité sociale (FNSS) du Tchad en principal instrument de financement de la PSA exige d’adopter des critères d’activation guidés par les données, d’accroître le rôle du fonds dans le déclenchement et la mise en œuvre de filets sociaux élargis, et de renforcer sa gestion fiduciaire (Montier et al., 2025). Une fois l’efficacité opérationnelle renforcée, le gouvernement devrait envisager d’allouer des ressources budgétaires régulières au FNSS.

ENCADRÉ 5 : BONNES PRATIQUES ISSUES DE L’EXPÉRIENCE DU FNRCAN EN MAURITANIE

Officiellement créé en 2022 et activé pour la première fois durant la période de soudure de 2023, le FNRCAN mauritanien centralise les financements des bailleurs de fonds et du gouvernement au sein d’une ligne budgétaire unique régie par des règles, ce qui permet une planification financière anticipée. Il s’agit d’un budget spécialement alloué. Dans le cadre du titre 34 de la loi de finances 2023, le gouvernement a affecté 16,9 millions USD au FNRCAN, avec des contributions substantielles prévues pour l’exercice 2025 (y compris des allocations issues du programme du FMI).

Toutefois, la majorité du financement provient toujours de partenaires de développement, par exemple d’un crédit de la Banque mondiale. En conséquence, le gouvernement a engagé l’élaboration d’une stratégie globale de financement des risques pour le FNRCAN afin d’améliorer la mobilisation des ressources et d’assurer sa viabilité financière à long terme (Banque mondiale, 2025). Parallèlement, des actions de plaidoyer et de communication sont menées afin de garantir la continuité des contributions financières de l’État et des partenaires de développement. Des blocages procéduraux ont toutefois retardé les décaissements effectifs.

[suite >](#)

Les caractéristiques de conception suivantes contribuent à faciliter la mobilisation de financements auprès des partenaires de développement :

- i. Afin de répondre aux différentes exigences des partenaires, les contributions peuvent soit apporter un soutien fongible au FNRCAN, soit cibler un volet spécifique du PNR (par exemple, des transferts monétaires temporaires ou des interventions nutritionnelles en faveur des mères et des enfants). De même, les contributions peuvent être versées en une seule tranche ou programmées sous forme d'engagements pluriannuels couvrant plusieurs périodes de soudure.
- ii. Le fonctionnement du FNRCAN est régi par des règles prédéfinies consignées dans un manuel de procédures et l'ensemble de ses décaissements doit être aligné sur le PNR.
- iii. Le fonds visait initialement le financement de transferts monétaires, avant d'être élargi à la distribution alimentaire, au soutien agricole et aux interventions nutritionnelles. Cette approche progressive a été adoptée afin que les principaux acteurs prenant part à la mise en œuvre du PNR puissent se familiariser avec les procédures et exigences du FNRCAN, garantissant ainsi une transition efficace vers ce nouveau mécanisme de financement des risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
- iv. Les opérations réalisées au titre du FNRCAN sont planifiées, autorisées et exécutées dans les mêmes conditions que celles du budget général (article 6 du Décret 2022-068). En outre, il est intégré au plan comptable de l'État et les décaissements sont gérés et enregistrés au moyen du logiciel de gestion des dépenses publiques et de comptabilité du Trésor. Malgré tout, les dépenses financées par les partenaires de développement doivent être exécutées conformément aux termes et conditions définis dans les différents accords de financement, notamment en ce qui concerne les achats et les périodes d'éligibilité des dépenses.
- v. Le FNRCAN est également lié à des instruments de transfert des risques. Les primes d'assurance de l'ARC sont versées par l'intermédiaire du fonds, et les indemnités destinées à financer les distributions en nature mises en œuvre par le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) transitent également par ce fonds (Chéné et al., 2023).

En fin de compte, un engagement constant avec les partenaires de développement est considéré comme essentiel à la pérennité du FNRCAN. Toutefois, cette collaboration doit être soigneusement encadrée afin de préserver l'appropriation et le leadership nationaux.

Source : Adapté de Botton et al. (2025a) ; Manuel de Procédures FNRCAN, 2024 ; et Van der Borgh et al., 2023.

5.4 Transfert des risques

Outre les instruments de financement nationaux, les gouvernements du Sahel disposent également d'une expérience dans l'utilisation d'instruments fondés sur l'assurance, en particulier ceux du mécanisme régional de mutualisation des risques de l'ARC. Les cinq pays couverts par ce rapport sont membres de l'ARC et participent au programme de financement des risques de catastrophe en Afrique (ADRFi) de la Banque africaine de développement (BAD), qui subventionne les polices d'assurance ARC dans l'ensemble de ces pays depuis 2019.

Toutefois, selon une évaluation de la PSA dans le Sahel réalisée par la Banque mondiale, les indemnités versées par l'ARC n'ont historiquement pas été orientées

vers le financement de la PSA (Coudouel et al., 2024). Si plusieurs pays de la région (Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) ont récemment reçu des indemnités, rien n'indique qu'elles aient été utilisées pour financer des réponses par le biais du système de protection sociale. Dans la pratique, les indemnités ont servi à financer des interventions publiques parallèles (Coudouel et al., 2024).

En théorie, les gouvernements peuvent concevoir des plans opérationnels permettant d'acheminer les indemnités de l'ARC directement vers des programmes existants de protection sociale. Comme indiqué ci-dessus, le Sénégal et la Mauritanie établissent

explicitement, ou cherchent à établir, un lien explicite entre leurs polices ARC et leurs fonds dédiés aux catastrophes, respectivement le FSN et le FNRCAN.

Dans d'autres pays, des efforts sont entrepris pour veiller à ce que les instruments de transfert des risques complètent les programmes de PSA et s'appuient sur leurs systèmes. Par exemple, les plans opérationnels récents du Tchad indiquent qu'en cas de catastrophe, les paiements de la Mutuelle seraient orientés vers la distribution alimentaire d'urgence aux ménages et la distribution d'aliments pour le bétail (Montier et al., 2025). La distribution de céréales

aux ménages est planifiée par l'intermédiaire de l'ONASA, en mobilisant ses réserves de céréales existantes, sa capacité en matière de passation de marchés et ses centres de distribution régionaux. La manière dont cette mise en œuvre s'articulerait avec le processus du PNR n'est pas claire. Dans le cas du Mali, le plan opérationnel ayant encadré l'indemnisation versée en 2021 ne fait aucune référence explicite aux systèmes de protection sociale (Marcelin et al., 2024). Contrairement, des acteurs humanitaires ont mis en œuvre l'indemnisation de l'ARC en s'appuyant sur les modalités de ciblage et de paiement du projet de filets sociaux d'urgence (Jigiséméjiri).

5.5 Implications pour le financement de la protection sociale adaptative

L'efficacité des différents volets des systèmes de GFP au Sahel, conjuguée au contexte budgétaire plus large, conditionne la capacité des gouvernements à financer la réponse aux chocs par l'intermédiaire de la PSA au moyen d'instruments et de mécanismes de financement nationaux selon deux dimensions principales :

- i. Le rapport coût-efficacité du financement des risques pour la PSA
- ii. L'adéquation et la fiabilité du financement de la PSA

i. Rapport coût-efficacité du financement des risques pour la PSA

Les mécanismes de financement national peuvent s'avérer coûteux pour les gouvernements s'ils financent la réponse aux chocs par le biais de dépenses supplémentaires autorisées en puisant dans d'autres postes budgétaires critiques, y compris les programmes réguliers de PSA, ou en immobilisant des fonds déjà limités pour les catastrophes futures. Cela détourne des ressources d'investissements à fort rendement visant à développer l'économie et à accroître son taux de croissance à long terme. Ces coûts d'opportunité sont probablement encore plus élevés compte tenu de la marge de manœuvre budgétaire limitée dans la plupart des pays (section 3.2). La résolution de cet arbitrage dépendra de l'ampleur relative des coûts d'opportunité au regard des bénéfices apportés par ces dispositifs de protection financière.

Pour limiter les conséquences négatives imprévues liées au report ou à l'annulation de certaines dépenses, les gouvernements devraient élaborer un cadre budgétaire *ex ante* de reconfiguration des budgets à la suite d'une

catastrophe. Cela peut contribuer à éviter des coupes budgétaires généralisées et indiscriminées dans l'ensemble du budget. Une bonne pratique consiste, pour un gouvernement, à déterminer de manière itérative les dépenses non viables et à tenir un registre évolutif de ces dépenses en fonction des différents types de catastrophes. Dans une certaine mesure, le Sénégal semble suivre cette approche : une annexe de la loi de finances identifie des lignes budgétaires de la section principale pouvant être réaffectées lorsqu'une situation d'urgence entraîne des dépenses imprévues.

L'intégration des instruments de transfert des risques avec des mécanismes de rétention des risques constitue un autre moyen d'améliorer l'efficacité financière. Les initiatives actuellement menées en Mauritanie et au Sénégal pour relier les indemnités de l'ARC à des fonds de réserve gérés au niveau national illustrent bien cette approche. En combinant le transfert des risques et la rétention des risques, les gouvernements évitent de trop dépendre de l'assurance pour les chocs de faible ampleur, tout en conservant une protection contre les événements catastrophiques. En outre, le fait de relier directement les indemnités d'assurance à des fonds de réserve bien conçus peut contribuer à accélérer les décaissements et ainsi permettre une réponse plus rapide. Cela peut également renforcer l'appropriation nationale en consolidant les systèmes nationaux plutôt qu'en les remplaçant par des mécanismes parallèles. En Mauritanie, le FNRCAN s'impose progressivement comme un instrument de réponse rapide et un outil stratégique de renforcement de la résilience.

ii. Adéquation et fiabilité du financement de la PSA

Pour que les instruments de financement nationaux puissent allouer ou réaffecter efficacement des ressources à la PSA, une certaine marge de manœuvre budgétaire est nécessaire. Si aucune liquidité issue des recettes ou de l'endettement ne peut être mobilisée pour ouvrir des « crédits » (fonds) lorsque cela s'avère nécessaire, les réaffectations entre lignes budgétaires restent théoriques. La disponibilité des liquidités nécessaires pour financer l'ensemble des allocations budgétaires, en particulier les dépenses discrétionnaires, ne peut être garantie, même lorsque la loi de finances a été approuvée par le parlement dès le départ. La fiabilité du budget adopté dépend fortement de l'exactitude des prévisions de recettes. Ainsi, même si les crédits sont validés par un vote parlementaire, les fonds correspondants ne sont pas disponibles immédiatement et ne sont mis à disposition des différents ministères et agences que par vagues, en fonction de la situation réelle des recettes. L'expérience des années précédentes au Sénégal montre, par exemple, qu'un mécanisme de rationnement de la trésorerie mis en place par le gouvernement a conduit à ce qu'une partie des crédits, en dehors des dépenses obligatoires (principalement les salaires et le service de la dette), ne soit pas financée à la fin de l'année. De même, au Tchad, le budget proposé pour le secteur social a souvent été considérablement réduit lors de son examen par le parlement. Ce fut le cas en 2021, quand les ministères en charge de la santé, de la femme, de la famille et de la protection de la petite enfance ont vu leurs budgets finaux baissés de 23 % et 12 %, respectivement, par rapport aux projections à moyen terme, dans le but de réduire les dépenses de personnel (Montier et al., 2025).

Par ailleurs, les faiblesses des systèmes de planification des dépenses (section 4.1), en particulier l'intégration limitée des évaluations des risques budgétaires liés aux différents types de catastrophes dans le cadre plus large de la politique budgétaire, accroissent le risque de sous-financement des mécanismes de financement nationaux et de la PSA. Pour renforcer la résilience, les gouvernements doivent disposer d'estimations fiables des coûts budgétaires potentiels associés aux catastrophes, afin de permettre des analyses coûts-avantages plus solides et des choix éclairés entre les différentes solutions de financement des risques, tout en maintenant les programmes réguliers de la PSA. De surcroît, en l'absence de telles analyses, les gouvernements peuvent rencontrer des difficultés importantes pour justifier et hiérarchiser les investissements dans la PSA.

Comme indiqué précédemment, les fonds de réserve et les fonds dédiés aux catastrophes qui reposent exclusivement ou principalement sur des ressources nationales tendent à être sous-financés au regard des besoins de financement. Compte tenu des marges de manœuvre budgétaires limitées dans la plupart des pays, aggravées dans certains cas par des prévisions de recettes trop optimistes et par des besoins urgents de dépenses de sécurité, les réaffectations budgétaires ainsi que l'allocation annuelle de ressources nationales importantes aux fonds de réserve apparaissent difficilement envisageables pour financer la PSA dans la plupart des pays du Sahel. La disponibilité de ressources dans le budget de réserve pour couvrir les coûts d'une catastrophe dépend souvent du moment où celle-ci survient au cours de l'exercice budgétaire. De plus, les conditions de décaissement sont formulées de manière vague et restent souvent très générales. Dans ce contexte, il peut être difficile de garantir la disponibilité de ressources suffisantes lorsqu'un choc survient, en particulier s'il intervient tard dans le cycle budgétaire, les fonds pouvant déjà être épuisés. Il convient également de noter que les fonds de réserve ont besoin de temps pour se constituer, car ils ne peuvent généralement pas atteindre le niveau de financement requis au cours d'un seul exercice budgétaire. Aussi, une fois ces fonds mobilisés, leur reconstitution est un processus progressif qui exige une planification budgétaire rigoureuse.

À terme, le financement des programmes de PSA au Sahel, tant réguliers que de réponse aux chocs, devra probablement reposer sur un mélange de ressources nationales et internationales dans les années à venir. Dans chacun des pays, l'engagement des gouvernements en faveur d'une réponse réactive aux chocs dans les politiques et plans de protection sociale s'est heurté à des défis de financement. Cette situation est particulièrement marquée dans les pays du Sahel central, où la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire externe est très forte. Les stratégies de financement de la PSA au Sahel doivent donc explicitement prévoir la poursuite des contributions des partenaires au développement, en identifiant des options de financement préétabli afin d'en améliorer la prévisibilité. Cependant, cette approche se heurte parfois aux tensions liées à l'aide, ainsi qu'aux risques de dépendance qu'elle peut engendrer à l'égard des gouvernements donateurs.



RECOMMANDATIONS À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS ET DES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT

Cette section présente un ensemble de mesures destinées aux gouvernements et à leurs partenaires de développement afin d'améliorer la réactivité aux chocs des systèmes de GFP et des stratégies de financement dédiées à la PSA au Sahel.

1. Affiner la compréhension des coûts futurs potentiels pour financer des programmes de protection sociale et leur extension selon divers scénarios de risque

La budgétisation de la réponse aux chocs exige une identification claire des passifs éventuels découlant des catastrophes et de leurs répercussions budgétaires. Si la plupart des pays de la région élaborent des évaluations des risques budgétaires, celles-ci s'avèrent insuffisantes pour une allocation optimale des ressources à la PSA. À l'heure actuelle, l'élaboration d'une stratégie crédible de financement de la PSA se heurte au manque d'analyses rigoureuses et détaillées intégrées au processus de préparation budgétaire, en particulier pour une estimation différenciée des coûts. Faute de telles évaluations, les gouvernements et leurs partenaires de développement peinent à planifier et à budgétiser avec précision les coûts associés à la mise en œuvre de filets sociaux réactifs aux chocs. Dans les faits, dans la plupart des pays, les arbitrages budgétaires n'intègrent que

marginale les dépenses liées aux catastrophes ou à la PSA, limitant ainsi leur planification, leur gestion ou leur efficacité.

Pour surmonter ce défi, les gouvernements se doivent d'approfondir leur connaissance de l'exposition aux risques et de la vulnérabilité des ménages dans le domaine de la protection sociale. Des registres sociaux mis à jour et couvrant une large part de la population représentent un outil essentiel pour identifier les groupes les plus exposés à certains types de chocs et guider la conception de programmes ciblés.

Pour y parvenir, les gouvernements, soutenus par les partenaires de développement, doivent envisager les actions suivantes :

- Étendre la couverture des registres sociaux, en ciblant en priorité les zones à haut risque où les chocs sont fréquents ou saisonniers et où les besoins des ménages se révèlent plus prévisibles. En Mauritanie, le gouvernement a ainsi élaboré une méthodologie pour définir le nombre optimal de ménages à intégrer dans le registre social dans chaque commune, assurant une base solide pour orienter la réponse aux sécheresses (Bowen et al., 2020).

- Renforcer la qualité, la couverture et la régularité de la collecte de données sur les risques pour faciliter des évaluations détaillées et une planification par scénarios, la définition de priorités et l'estimation des coûts associés aux différents types de réponse aux chocs. Des investissements stratégiques dans les systèmes de collecte de données mobiles, les analyses en temps réel et les dispositifs de suivi communautaire permettront de renforcer significativement les capacités de prévision et les systèmes d'alerte précoce, favorisant ainsi des réponses plus rapides et mieux adaptées.
- Consolider les capacités analytiques des gouvernements pour évaluer les impacts macro-budgétaires des risques de catastrophe, en élaborant des scénarios qui estiment les besoins de réponse à partir d'une cartographie locale des populations exposées, des priorités d'assistance d'urgence et d'estimations de coûts intégrées au processus d'élaboration du budget.

2. Concevoir des stratégies de financement de la PSA basées sur une analyse approfondie des solutions existantes

Au Sahel, l'accès à des financements durables, adaptés et mobilisables rapidement pour les systèmes de PSA, et plus largement pour la réponse aux chocs, reste un enjeu majeur, caractérisé par une forte dépendance aux apports financiers internationaux *ex post*. Par ailleurs, bien que certains pays aient mis en place des mécanismes nationaux, ces derniers se concentrent généralement la distribution alimentaire, au détriment des transferts monétaires intégrés aux programmes de PSA. En outre, ces instruments souffrent d'un sous-financement chronique.

Étant donné la faible marge budgétaire dont disposent la majorité des pays et l'étendue des besoins, il s'avère peu réaliste d'exiger des gouvernements, en particulier ceux lourdement endettés, qu'ils prennent en charge l'intégralité des coûts de la PSA dans l'immédiat. Les États sahéliens se doivent d'élaborer des stratégies de

FRC qui intègrent explicitement la pérennisation des apports extérieurs, tout en renforçant graduellement les ressources nationales allouées à la PSA. Plus précisément, à mesure que les réformes de mobilisation des recettes avancent dans certains pays et que les systèmes de PSA se renforcent, une partie des recettes additionnelles peut être affectée à ce secteur.

Pour ce faire, les gouvernements doivent adopter les mesures politiques suivantes :

- Créer, le cas échéant, une ligne budgétaire spécifique pour les programmes nationaux de filets sociaux et des fonds de réserve dans le cadre de la budgétisation des programmes. Le niveau de ces fonds se fonde sur une évaluation de l'impact budgétaire et des ressources mobilisables.
- Définir une stratégie de financement des risques à plusieurs niveaux pour la PSA, fondée sur une évaluation approfondie du rapport coût-efficacité des différents instruments de financement. Cela suppose notamment d'explorer de nouveaux instruments innovants de financement des risques adaptés aux spécificités des risques sahéliens. À titre d'exemple, les pays tirant des revenus des industries extractives, à l'instar du Sénégal, peuvent examiner la création d'un fonds d'urgence alimenté par les dividendes provenant des nouvelles réserves gazières. Ce dispositif s'inspirera du Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers, financé par les fluctuations à la hausse des prix du pétrole. Une telle approche permet de relever le défi majeur que représente l'étroitesse des marges budgétaires pour répondre aux chocs.
- Adapter les cadres budgétaires en vigueur pour autoriser une gestion plus flexible et réactive des fonds publics en situation de crise. Cette révision intégrera, entre autres, le relèvement du plafond légal des dépenses d'urgence au-delà du seuil actuel de 3 %, ou le renforcement des fonds de réserve pour garantir une liquidité adéquate en cas de chocs multiples ou majeurs.

3. Consolider les mécanismes de suivi et de contrôle des dépenses de réponse liées aux chocs et promouvoir la capitalisation des expériences

L'examen des dépenses consacrées à la réponse aux chocs et des processus décisionnels est essentiel pour garantir la redevabilité et, à terme, la légitimité de l'action gouvernementale. Outre son rôle de contrôle, ce processus permet aux gouvernements de capitaliser sur les succès, les obstacles et les échecs rencontrés. Il s'avère tout aussi crucial de financer la génération de données fiables sur les impacts à plus long terme de la PSA. Cela facilitera l'évaluation, par les gouvernements et leurs partenaires, de l'efficacité des différentes approches programmatiques et de la pertinence d'investissements durables. Comme indiqué à la section 4.3, chaque pays présente des marges de progression significatives en matière de suivi et de contrôle, au sens large, des dépenses réactives aux chocs.

- Tout transfert, par les gouvernements, des crédits budgétaires entre postes sans validation législative fera l'objet d'une communication immédiate et claire à l'instance législative. En cas d'ajustements répétés et significatifs, l'exécutif établira périodiquement une synthèse de leur effet net sur l'allocation budgétaire globale. De même, le budget rectifié sera soumis à un examen aussi rigoureux que le budget annuel. Sa version définitive, après approbation, sera publiée avec une synthèse des principales modifications.
- Les gouvernements instaureront des codes ou des marquages budgétaires spécifiques dédiés aux dépenses relatives à la gestion des risques de catastrophe et à la PSA. Cette mesure permet aux décideurs de suivre le niveau de dépenses consacré à la réponse aux chocs, évitant ainsi leur dilution dans des enveloppes budgétaires plus larges dédiées à la protection sociale ou aux situations d'urgence.
- Les gouvernements définiront des règles claires régissant les fonds nationaux affectés aux catastrophes, appliqueront les normes comptables publiques en vigueur, produiront et rendront publics des états financiers audités et fixeront les principes de gouvernance associés. Par ailleurs, même extra-budgétaire, un fonds dédié aux catastrophes sera intégré aux données budgétaires

pour garantir une évaluation exacte de la situation budgétaire globale. Au minimum, les prélèvements sur le fonds figureront dans les rapports annuels d'exécution budgétaire.

- Les gouvernements déploieront un cadre normalisé de suivi et d'évaluation post-crise, avec des indicateurs, des procédures et des responsabilités claires. Ce cadre servira à suivre l'utilisation des ressources nationales et internationales, à évaluer l'efficacité des mesures de réponse et à en dégager les enseignements. Il est également recommandé d'intégrer des indicateurs permettant de différencier les dépenses de protection sociale courantes de celles réactives aux chocs. De la même façon, les objectifs de la PSA seront clairement définis et alignés sur des indicateurs clés de performance mesurables, tandis que les dispositifs de suivi et d'évaluation associés garantiront le suivi de leur réalisation.

4. Adopter une approche à deux volets pour renforcer les systèmes nationaux tout en assurant une mise en œuvre rapide de la PSA

Le renforcement des systèmes gouvernementaux présente une valeur ajoutée majeure, même dans les contextes marqués par des conflits et une instabilité. Développer les compétences étatiques, accroître la visibilité de l'action gouvernementale et optimiser la prestation de services favorise le rétablissement de la confiance entre les citoyens et l'État, renforçant ainsi le pacte social. Parallèlement, les situations d'urgence exigent des réponses rapides et efficaces pour limiter l'impact sur les populations touchées. Lorsque cela est possible, les partenaires de développement finançant la PSA s'associeront aux gouvernements pour étudier les possibilités d'un soutien structuré selon une approche à deux volets. Le premier volet consiste pour les partenaires de développement à acheminer, dans la mesure du possible, les transferts monétaires via les systèmes publics en place. Toutefois, si les capacités étatiques s'avèrent insuffisantes ou si l'accès est restreint, l'aide transitera par des systèmes parallèles et des partenaires de mise en œuvre tiers, notamment des agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales (Volet 2). Cette approche à deux volets permet d'assurer une mise en œuvre rapide de la PSA, tout en consolidant les systèmes nationaux et le leadership étatique.

Le volet 1 suppose que les partenaires de développement allouent une plus grande part de leurs financements préétablis de la PSA via des mécanismes de financement nationaux, tels que des fonds nationaux dédiés aux catastrophes. En contrepartie, les gouvernements établiront et appliqueront des conditions claires et strictes pour l'utilisation de ces mécanismes de financement nationaux, afin d'accroître la transparence et préserver la confiance des partenaires internationaux. Ces mesures seront également conçues et mises en œuvre de sorte à préserver l'appropriation et le leadership étatiques.

RÉFÉRENCES

- Botton, N., Sibide, A., Njadibe, E. and Chazaly, C.** (2024a). Case study #4: National Office for Food Security (ONASA), Chad. [Non publié] Botton, N., Sibide, A., Njadibe, E., and Chazaly, C. (2024b). Case study #5: National Fund for Solidarity and Support for Vulnerable People (FNSS), Chad. [Non publié]
- Botton, N., Sibide, A., Njadibe, E., and Chazaly, C.** (2024b). Case study #5: National Fund for Solidarity and Support for Vulnerable People (FNSS), Chad. [Non publié]
- Botton, N., Catherine Chazaly, Gundula Loeffler, and Danielle Serebro.** (2025a). Shock-responsive Public Financial Management in support of Adaptive Social Protection in the Sahel: Mauritania. [Non publié]
- Botton, N. Catherine Chazaly, Gundula Loeffler and Danielle Serebro.** (2025b). Shock-responsive Public Financial Management in support of Adaptive Social Protection in the Sahel: Senegal. [Non publié]
- Bowen, Thomas, Carlo De Ninno, Colin Andrews, Sarah Coll-Black, Ugo Gentilini, Kelly Johnson, Yasuhiro Kawasoe, Adea Kryeziu, Barry Maher, and Asha Williams.** (2020). Adaptive Social Protection: Building Resilience to Shocks. World Bank, Washington, DC.
- CABRI.** (2021). Streamlining public procurement processes during COVID-19: Balancing efficiency and accountability. <https://www.cabri-sbo.org/en/publications/streamlining-public-procurement-processes-during-covid-19-balancing-efficiency-and-accountability>
- Cevik, S. and Huang, G.** (2018). How to manage the fiscal costs of natural disasters. How-to-notes. International Monetary Fund.
- Chazaly C., Garba F.** (2025 Non publié) État des lieux du Suivi Evaluation des dispositifs nationaux, IRAM ARAA ECOWAS.
- Chéné H., Charlot C., Ould El Houssein Y.** (2023). Évaluation du Processus de Paiement de la mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) pour la saison 2021-22 en Mauritanie. Rapport final.
- Coudouel, Aline ; Fuselli, Silvia ; Saidi, Mira.** (2024). Stress Testing Adaptive Social Protection Systems in the Sahel. Sahel Adaptive Social Protection Program; Flagship Report, October 2023. World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/2ba6de24-4c49-4828-bee9-a5117fa0028f>
- Government of Chad.** (2022). Stratégie nationale de la protection sociale 2024–2028.
- Government of Senegal (GoS).** (2025). Request for CDRFI Support to the G7/V20 Global Shield – Summary Version. Submitted on 22 August 2025 by the Ministry of Finance and Budget of Senegal. https://www.globalshield.org/wp-content/uploads/2025/10/Senegal-Global-Shield-Request-for-Support_SUMMARY-ENGLISH.pdf
- IMF,** 2023, https://www.imf.org/en/News/Articles/2023/11/16/cf-the-sahel-car-face-complex-challenges-to-sustainable-development/?utm_source=chatgpt.com
- IMF.** (2025a). Fourth Reviews under the Arrangements under the Extended Credit Facility, and the Extended Fund Facility, Third Review under the Arrangement under the Resilience and Sustainability Facility, and Request for Rephrasing of Access—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for the Islamic Republic of Mauritania. IMF Country Report No. 25/170. <https://www.imf.org/-/media/files/publications/cr/2025/english/1mrtea2025001-source-pdf.pdf>
- IMF.** (2025b). IMF Staff Concludes Visit to Senegal. Press Release No. 25/77. <https://www.imf.org/en/News/Articles/2025/03/26/pr2577-senegal-imf-staff-concludes-visit>
- IMF.** (2025c). 2025 Article IV Consultation—Press release; staff report; and statement by the executive director for Mali. IMF Country Report No. 25/255. <https://www.imf.org/-/media/files/publications/cr/2025/english/1mliea2025002-source-pdf.pdf>
- IMF.** (2025d). Chad: Request for a Four-Year Arrangement Under the Extended Credit Facility—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Chad. IMF Staff Country Reports 2025, 236. <https://www.imf.org/en/publications/cr/issues/2025/08/13/chad-request-for-a-four-year-arrangement-under-the-extended-credit-facility-press-release-569629>
- IMF.** (2025e). Burkina Faso: Third Review Under the Extended Credit Facility Arrangement, Requests for Waivers of Nonobservance of Performance Criteria, Modification of Performance Criteria, and Financing Assurances Review—Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Burkina Faso. IMF Staff Country Reports 2025, 196. <https://www.imf.org/en/publications/cr/issues/2025/07/16/burkina-faso-third-review-under-the-extended-credit-facility-arrangement-requests-for-568693>
- IMF.** (2025f). Debt Sustainability Analysis. <https://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa>
- Krätke, F. and Stefan, C.** (2023) Financing adaptive social protection in Burkina Faso: Disaster risk financing diagnostic, Centre for Disaster Protection, London.
- Lung, F.** (2022). Disaster Risk Financing: What it is and What it isn't for Adaptive Social Protection in the Sahel - Debunking Myths About DRF in the Sahel. World Bank.
- Manuel de Procédures Fonds National de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles – FNRCAN** (2024).
- Marcelin, E., Montier, E., Stefan, C., & Krätke, F.** (2024). Financing Adaptive Social Protection in Mali: Disaster Risk Finance Diagnostic. Centre for Disaster Protection, London.
- Ministère des Finances et du Budget (MFB).** (2022). Rapport annuel sur les risques budgétaires 2023–2025.

- Montier, E., Stefan, C., Allan, S., & Kemp, J.** (2025). Financing Adaptive Social Protection in Chad: Disaster Risk Finance Diagnostic. Centre for Disaster Protection, London.
- Moussa, Y.** (2004). www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2004/wp0442.pdf
- Nyandiko, N.O.** 2020. Devolution and disaster risk reduction in Kenya: Progress, challenges and opportunities. *International Journal of Disaster Risk Reduction* 51: Article 101832.
- Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA).** (2018). Évaluation de la performance de la gestion des finances publiques au Tchad selon la méthodologie PEFA 2016. Rapport final.
- Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA).** (2021). Rapport 2021 sur la performance de la gestion des finances publiques au Mali sur la période 2018–2020 selon le cadre méthodologique PEFA 2016. <https://www.pefa.org/sites/default/files/2021-10/ML-Oct21-PFMPR-Public%20with%20PEFA%20Check.pdf>
- Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA).** (2025). Évaluation de la performance de la gestion des finances publiques de ma Mauritanie selon la méthodologie PEFA 2016 Rapport final
- Tolessa, T., Fana, C., Gadissa, D. et al.** Effectiveness of Decentralization of Disaster Risk Management in Borana and South-West Shawa Zones, Oromia Region, Ethiopia. *International Journal of Disaster Risk Science* vol. 15, 892–905 (2024). <https://doi.org/10.1007/s13753-024-00599-x>
- Van der Borgh, Rafael, Oscar Ishizawa, and Matthieu Lefebvre.** 2023. Financing Food Insecurity Risk — A Proactive Approach: The Mauritania National Fund for Food and Nutrition Crisis Response. SASPP (Sahel Adaptive Social Protection Program) Policy Note Series, 8, World Bank, Washington DC.
- World Bank.** (2022). Disaster Resilient and Responsive Public Financial Management: An Assessment Tool. Equitable Growth, Finance and Institutions Insight - Governance. World Bank, Washington DC.
- World Bank.** (2025). Sahel Adaptive Social Protection Program (SASPP): Annual Report - Fiscal Year 2025. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099536309162519244>

ANNEX 1

Tableau A1 : Aperçu des réserves/fonds nationaux au Sahel liés aux systèmes de protection sociale et, plus largement, à la réponse aux chocs

Nom	Année de création	Sources de financement	Périmètre	Caractéristiques principales	Défis
Burkina Faso – Fonds national de solidarité (FNS)	Non disponible	Dons du gouvernement et d'acteurs régionaux (hors organismes donateurs)	Assistance sociale, y compris pour la réponse aux catastrophes et le relèvement	<ul style="list-style-type: none"> i. Non explicitement rattaché ou guidé par un cadre de politique publique ou une stratégie unique. ii. Les contributions publiques au fonds sont demeurées stables. iii. L'un des principaux domaines de financement du fonds est le soutien nutritionnel aux personnes déplacées à l'intérieur du pays. iv. Fonctionne conformément aux normes et pratiques de gestion des finances publiques de l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> i. Malgré une expérience répétée dans le versement de faible montant à certaines personnes vulnérables, les efforts de ciblage et le montant des contributions semblent avoir été limités et largement ponctuels. ii. Le suivi et l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité du fonds ne sont pas systématiques.
Fonds National de Solidarité Sociale (FNSS) – Tchad (FNSS)	2020	Allocation budgétaire annuelle et financements extérieurs provenant des partenaires de développement	Large éventail d'aides sociales, allant des denrées alimentaires subventionnées à la mise à disposition d'infrastructures aux micro-entrepreneurs et au secteur informel	<ul style="list-style-type: none"> i. Base juridique solide, placée sous l'autorité du ministère chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique sociale nationale en faveur des groupes vulnérables. ii. Aucun dispositif institutionnel permanent n'est défini pour le fonds. Des comités sont plutôt constitués en réponse à des crises particulières. iii. A bénéficié d'une allocation gouvernementale fixe entre 2021 et 2023, qui a été augmentée à 2024. iv. Son cadre juridique indique que ce financement peut être complété par d'autres sources, y compris des prêts, des réaffectations budgétaires et des dons, mais aucun rapport sur ce financement élargi n'a été publié. 	<ul style="list-style-type: none"> i. Sous-financé et dépourvu de marge financière permettant de réagir rapidement aux chocs. ii. Absence de procédures explicites pour les demandes de décaissement, les approbations, le suivi, le reporting ou la gestion financière. En leur absence, les règles ordinaires de comptabilité publique ont été appliquées, et leur rigidité a compromis la rapidité des opérations du fonds.

suite >

Tableau A1 : Aperçu des réserves/fonds nationaux au Sahel liés aux systèmes de protection sociale et, plus largement, à la réponse aux chocs (suite)

Nom	Année de création	Sources de financement	Périmètre	Caractéristiques principales	Défis
Office national de sécurité alimentaire (ONASA) – Tchad	2001	Gouvernement et partenaires de développement	Gestion des réserves alimentaires d'urgence du pays (physiques et financières) et distribution de l'aide alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> i. Gère le Fonds de Sécurité Alimentaire et de Développement. ii. Dirigé par un comité conjoint de suivi composé de représentants de six ministères. iii. L'ONASA est exempté du code des marchés publics pour ses contrats. 	<ul style="list-style-type: none"> i. Le financement est insuffisant et en baisse. ii. Procédures lentes et règles rigides. iii. Les audits ne sont pas réalisés régulièrement. Lorsqu'ils existent, ils sont souvent produits tardivement et ne sont pas publiés. iv. Les rapports de l'ONASA ne font pas de distinction entre les fonds qu'il gère et ses autres activités.
Fonds national de soutien à l'agriculture (FNAA) – Mali	2010	Allocation budgétaire annuelle et contributions des organisations agricoles, ainsi qu'un pourcentage des frais collectés par les comités de développement rural et par divers autres dons et contributions	Adaptation aux changements climatiques et atténuation	<ul style="list-style-type: none"> i. Trois guichets d'intervention, dont un destiné à financer des activités de prévention en cas de risques majeurs ou de catastrophes déclarées, à soutenir les victimes de catastrophes agricoles et à indemniser les producteurs de semences. ii. Activités guidées par des données pluviométriques. iii. Les décisions d'allocation des ressources sont prises par un comité de pilotage géré par le ministère de l'Agriculture et des gouverneurs de région. iv. Discussions en cours sur la possibilité de couvrir des assurances agricoles subventionnées par l'État. 	<ul style="list-style-type: none"> i. La structure de gouvernance n'a pas favorisé une prise de décision rapide. ii. la composante de réponse aux risques et catastrophes n'a généralement reçu qu'une petite partie du financement total du fonds et il semblerait qu'elle ne soit pas pleinement opérationnelle. iii. Les directives opérationnelles n'indiquent pas non plus clairement quels sont les risques et les catastrophes couverts par le fonds.

[suite >](#)

Tableau A1 : Aperçu des réserves/fonds nationaux au Sahel liés aux systèmes de protection sociale et, plus largement, à la réponse aux chocs (suite)

Nom	Année de création	Sources de financement	Périmètre	Caractéristiques principales	Défis
Fonds national de solidarité (FSN) – Mali	2001	Source de recettes dédiée inscrite dans la loi de finances	Programmes de développement social et de réduction de la pauvreté	i. Mandat étendu couvrant l'action sociale, la santé, l'hydraulique, l'assainissement et l'agriculture. Les actions d'urgence ou les réponses aux crises comptent parmi les types de dépenses éligibles au fonds.	i. Ressources et capacités opérationnelles limitées. ii. Aucune donnée n'indique que le FSN a permis d'apporter une aide financière aux ménages vulnérables ou une réponse ciblée en cas de sécheresse.
Fonds National de Réponse aux Crises Alimentaires et Nutritionnelles (FNRCAN) – Mauritanie	2022	Allocation budgétaire annuelle (inscrite dans la loi de finances 2023) et financements extérieurs provenant des partenaires de développement. Comprend les allocations soutenues par le programme du FMI.	Risque lié à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	i. Compte budgétaire consolidé mis en place pour financer explicitement le plan national annuel de réponse du gouvernement relatif aux crises de sécurité alimentaire. ii. Le manuel de procédures détaille les processus financiers, budgétaires et comptables. Il comprend des orientations relatives aux achats, aux contrôles internes et externes, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation. iii. Le fonds est lié à des instruments de transfert des risques tels que l'assurance de l'ARC. Le gouvernement, avec l'appui des partenaires de développement, élabore une stratégie globale de financement des risques pour le FNRCAN.	i. Des blocages procéduraux ont retardé les décaissements effectifs. Un audit de la réponse de 2023 a mis en évidence plusieurs problèmes clés à résoudre, notamment au niveau du système de gestion de l'information. Parmi ceux-ci figurent des lacunes d'interopérabilité avec le système de paiement et le programme Elmaouna.

[suite >](#)

Tableau A1 : Aperçu des réserves/fonds nationaux au Sahel liés aux systèmes de protection sociale et, plus largement, à la réponse aux chocs (suite)

Nom	Année de création	Sources de financement	Périmètre	Caractéristiques principales	Défis
Fonds national de solidarité (FNS) – Sénégal	2002 ⁸	Partenaires de développement, gouvernement (via des allocations budgétaires annuelles) et secteur privé	Assistance d'urgence aux populations vulnérables touchées par des crises telles que les catastrophes, les épidémies ou les chocs économiques	<p>i. Actuellement le principal instrument public de réponse aux catastrophes au Sénégal, notamment au moyen de transferts monétaires et d'un soutien communautaire aux ménages vulnérables. Il soutient les familles touchées par les inondations et l'insécurité alimentaire.</p> <p>ii. Cible les ménages vulnérables via le Registre national unique.</p> <p>iii. S'aligne sur la Stratégie nationale de protection civile et de réduction des risques de catastrophe.</p> <p>iv. Une demande d'appui a été adressée au Bouclier mondial afin de sécuriser un financement durable et automatique au moyen d'assurances paramétriques et de renforcer la capacité du FSN à fournir une réponse plus rapide, coordonnée et efficace.</p>	<p>i. Dépend de financements ponctuels. Le FSN est faiblement intégré au système national de financement des risques et ne présente aucun lien formel avec l'ARC.</p> <p>ii. Lacunes institutionnelles, notamment en matière de suivi, de formation et de gestion des données.</p>

Source : D'après Botton et al., 2025a ; 2025b ; Krätke et Stefan, 2023 ; Marcelin et al., 2024 ; Montier et al., 2025 ; GoS, 2025 et la Banque mondiale, 2025.

Note : Le Fonds de sécurité alimentaire (FSA) du Mali est documenté dans le Plan national de réponse (PNR) comme étant une réserve financière financée par la participation conjointe du gouvernement du Mali et de ses partenaires techniques et financiers. Aucune information complémentaire détaillant la portée de ce fonds n'a été fournie.

8 Il a été réorienté en 2021.

Contact information

Centre for Disaster Protection
WeWork
51 Eastcheap
London
EC3M 1DT
United Kingdom

✉ info@disasterprotection.org
🌐 disasterprotection.org

Photo de couverture : une femme à vélo porte des fraises jusqu'au marché de Ouagadougou, au Burkina Faso (Fanny Noaro-Kabre/Getty images)

